VOL. XLIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 6 MAI 1914 — No. 27

ABONNEMENTS
Canada............. $1.00 par année
Etats-Unis........ 1.50 " "
Europe............ 2.50 " "

Tarif des Annonces
1ère insertion, par ligne.... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 "

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

RÉDACTEUR-EN-CHEF : NOEL BERNIER

LE MANITOBA
PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
ANT. G[illegible]N
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :
Le Manitoba
42 Avenue Provencher,
Saint-Boniface, Man.
Téléphone : Main 3377.

L'HON. M. BERNIER AU BANQUET DES CATHOLIQUES

Voici comment les *Cloches de Saint-Boniface* apprécient le discours de l'Hon. Joseph Bernier au récent banquet des Catholiques à Winnipeg :

Des autres discours de la soirée, qui furent assez brefs parce que l'heure était avancée, nous dirons peu de choses, faute d'espace. Nous soulignerons cependant les fières déclarations de l'honorable J. Bernier, secrétaire provincial, sur la loyauté des Catholiques et des Canadiens-français, en particulier, rappelant les dates glorieuses pour notre nationalité, de 1775, 1812 et 1870. In convient aussi de féliciter l'honorable secrétaire provincial pour ses déclarations non moins claires et énergiques sur l'enseignement bilingue, montrant par des résultats authentiques la possibilité et les succès du système. "Nous pouvons être loyaux à notre roi et loyaux à notre nationalité. Nous pouvons parfaitement apprendre l'anglais et en même temps apprendre notre langue, et c'est ce que nous sommes bien déterminés à faire. Avis à tout le monde."

Les Listes Electorales

La révision des listes électorales commencera d'ici à quelques jours. Nous ne sourions trop engager les amis du gouvernement Roblin à se faire inscrire et à faire inscrire leurs amis. De bonnes listes, c'est la bataille à moitié gagnée. Il sera inutile d'être actif au temps de la campagne électorale si on ne met pas son nom sur la liste. Ceux qui s'occupent d'organisation dans les diverses paroisses feraient bien de se réunir et de faire le pointage des listes, de manière à ce que personne ne soit oublié; de manière aussi à ce que les anciens électeurs qui n'ont plus droit de figurer sur la liste soient retranchés.

Du moment que les listes seront bien faites, le gouvernement pourra aller vers l'électorat avec l'assurance d'avoir de grosses majorités dans nos paroisses.

Le Canadian Northern

Pour bien des raisons, il faut se féliciter de ce que l'imbroglio du C.N.R. soit en train de se règler. Le prolongement de cette crise risquait d'affecter de nombreux intérêts, publics et privés.

Avec l'arrangement qui a été soumis aux Communes la semaine dernière, et qu'on discute en ce moment à Ottawa, finira ce malaise qui se fait toujours sentir chaque fois qu'on est obligé de prendre corps-à-corps une grosse question financière et de lui donner une solution définitive.

Malgré toutes les discussions économiques dans lesquelles on pourrait se lancer au sujet du Canadian-Northern, il faut admirer le courage des hommes qui, presque sans ressources, ont mis debout le système et en ont fait un facteur important du transport canadien. Peut-être ont-ils trop présumé de leurs forces; peut-être ont-ils, aussi, trop compté sur les subsides publics. Mais leur faute, si faute il y a, n'est pas leur exclusivement.

A peu près tout le pays, d'un océan à l'autre, a sa part de responsabilité.

Un journal important de l'opposition résumait ainsi toute la question, il y a six semaines :

"Le Canadian-Northern, par accident ou par dessein, et avec le consentement des divers gouvernements du Canada, s'est placé dans une position d'où il peut tenir le peuple canadien et le forcer, bon gré malgré, à devenir associé, dans une mesure continuellement grandissante, à l'entreprise. Les promoteurs du chemin de fer savent parfaitement que ni le gouvernement du Dominion ni les gouvernements des quatre provinces de l'Ouest ne peuvent permettre au chemin de choir dans de telles difficultés qu'il ne puisse rencontrer ses obligations envers ses porteurs de débentures. A part le choc terrible qui en résulterait pour le crédit des institutions canadiennes sur les marchés du monde, ce serait virtuellement la banqueroute pour les provinces de l'Ouest."

Et ce qu'il y a de curieux, c'est que ces provinces—Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Anglaise—avaient toutes besoin d'un chemin de fer nouveau pour coloniser leurs terres neuves et contrôler le taux de transport du blé; en garantissant les débentures du Canadien-Nord, elles obéissaient à la nécessité inéluctable où elles se trouvaient de donner au colon des voies ferrées tout en ne lui demandant pas de taxes additionnelles, qu'il était incapable de payer..

Pendant que l'Ouest demandait des lignes locales au C.N.R. pour ses besoins locaux, le gouvernement Laurier, embrassant l'ensemble du Canada, jugeait l'œuvre de MM. Mackenzie & Mann suffisamment importante au point de vue *national canadien* pour l'aider et la sustenter avec les ressources du Trésor fédéral. C'est ainsi que le C.N.R. reçut et obtint de l'ancien gouvernement des subsides en argent au montant de $6,000,000.00, et la garantie de ses débentures au montant colossal de $60,000,000.00 ! Six millions en sonnant; la garantie de l'Etat pour des débentures d'un total de soixante millions ! Vous voyez comme le journal libéral que nous citions tout à l'heure avait raison de dire que bon gré malgré le peuple canadien devait maintenant marcher ! Et il ajoutait que la question était trop importante pour servir d'atouts aux partis politiques.

Ce journal, qui n'est autre que le *Free Press,* ajoutait :

"La situation est d'une difficulté extrême, et elle doit être abordée par le gouvernement Borden, qui est dans une faible mesure seulement responsable de cette difficulté. Il est bien clair que la seule ligne de conduite pratique pour le gouvernement est d'embrasser tout l'ensemble de l'entreprise, de voir à ce que les hommes en charge assument leur pleine part de responsabilité, de faire en sorte que toute l'aide exigée par la situation soit employée aux fins stipulées, de manière à ce que l'entreprise elle- même constituera une garantie pour les obligations encourues. En résumé, le gouvernement du Dominion doit protéger le crédit du pays, empêcher le trésor public d'être mis à contribution pour le bénéfice des individus, et prendre telles mesures que circonstances demandent pour qu'on finisse ce chemin de fer transcontinental qui n'a peut-être pas toute sa justification économique dans le moment mais qui en est rendu à un degré de développement qui défend qu'on le laisse inachevé."

* * *

Le cabinet fédéral s'est rendu compte de cette situation *qu'il n'a pas créée, mais qu'il doit solutionner.* Et après de longues conférences, de patients calculs et de sérieuses délibérations il soumet au Parlement un contrat qui assurera le parachèvement du C.N.R. d'un océan à l'autre tout en sauvegardant le crédit et les deniers du pays.

Voici les grandes lignes de ce contrat :

Consolidation de la compagnie du C.N.R. et de toutes ses compagnies subsidiaires. La capitalisation actuelle du C.N.R. et de ses compagnies subsidiaires s'élève à $145,000,000. Ce chiffre devra être baissé à $100,000,000.

Le gouvernement détiendra $40,000,000 de ce capital du C.N.R. consolidé.

En cas de défaut de la part du C.N.R. dans l'accomplissement de son contrat ou en cas de défaut de paiement pendant deux ans de l'intérêt sur ses débentures, le gouvernement s'emparera du reste du capital.

Le gouvernement aura la surveillance de l'emploi de l'argent ainsi prélevé sur la garantie officielle de l'Etat.

La compagnie s'engage à ne construire aucunes lignes, pas même des lignes autorisées par des chartes provinciales, sans l'assentiment du gouvernement.

Le capital-actions de la compagnie ne pourra être augmenté sans le consentement du gouvernement.

Trente-et-une compagnies subsidiaires, dont les actions appartiennent entièrement ou en grande partie par MM. Mackenzie & Mann devront être consolidées avec le Canadian Northern—parmi ces compagnies: le *Canadian Northern Express, Steamship, Telegraph, Montreal Terminals, St-Boniface Land Company, Vancouver Terminals.*

Le capital-action de la compagnie Mackenzie & Mann devra être réduit de $38,000,00.

En retour, le gouvernement garantira les débentures du Canadian Northern au montant de $45,000,000.00—ce qui permettra au chemin de fer de terminer son transcontinental et d'utiliser avec plein profit toutes ses lignes.

La presse du pays approuve généralement la conduite du cabinet. Les contribuables canadiens seront heureux de voir se règler une affaire qui a toujours causé, depuis quelques années, du malaise dans la finance canadienne.

Le parti libéral, comme c'est son droit, du reste, suggèrera sans doute quelques modifications, quelques retouches au marché, mais le marché, dans ses grandes lignes, paraît avantageux au pays et il recevra sans beaucoup de délai l'approbation des Communes et du Sénat.

N. B.

Son Eminence le Cardinal Begin

Notice Biographique

Mgr Louis-Nazaire Bégin, naquit à Lévis, le 10 janvier 1840, du mariage de Chas. Bégin, cultivateur et de Luce Paradis. Il fit ses études à l'école Modèle de Lévis, au Collège de St-Michel de Bellechasse, au petit Séminaire de Québec et à l'Université Laval.

En 1862 il recevait les grades de Bachelier es-Arts et remportait le premier prix du Prince de Galles qui ait jamais été décerné au Canada. Il commença ses études théologiques au Grand Séminaire de Québec. Vers ce temps-là, les autorités du Séminaire avaient décidé de fonder une faculté de théologie à l'Université Laval; leur désir était d'envoyer tous leurs sujets étudier les sciences sacrées à Rome. On proposa donc, que l'abbé Bégin, choisi comme professeur à la Faculté naissante aille à Rome compléter ses études théologiques.

L'abbé Bégin quitta Québec en septembre 1863 et fut absent jusqu'en juillet 1868.

Il suivit les cours de l'Université Grégorienne du Collège Romain et étudia la théologie dogmatique et morale, les Ecritures Saintes, l'histoire de l'Eglise, le Droit Canonique, l'éloquence sacrée et la langue hébraïque. Il reçut tous les ordres à Rome et fut ordonné prêtre à la basilique Majeure de Latran, le 10 juin 1865, par son Eminence le cardinal Vicaire Patrizi.

L'année suivante il obtenait le degré de docteur en théologie. Il obtint ensuite la permission de rester à Rome pour y étudier les langues asiatiques. Il donna à cette étude une année de son travail. Après la célébration à Rome du centenaire de la mort de St. Pierre et de la canonisation des Saints en 1867, il se rendit à Innsbruck, Tyrol Autrichien.

Pendant ses vacances des années précédentes, il avait visité l'Italie, la Savoie, la Suisse, la Prusse, la Belgique et surtout la France ; mais dans l'été de 1867 il s'adonna à l'étude de l'allemand. Au mois de septembre de la même année il partit pour la Palestine, afin de se mettre parfaitement au courant de certains faits de la Bible et de l'Histoire. Il passa plus de cinq mois à visiter l'Autriche, la Hongrie, la Roumanie, la Serbie, la Bulgarie, les deux Turquies, les Iles de Tenedos, Lesbos, Rhodes et Chypre, la Phœnicie, la Palestine, l'Egypte et la Sicile. De retour à Innsbruck il continua ses études à l'Université Catholique sous les célèbres professeurs Wenig Jungmanen Hurter, Cobler et Nilles.

L'abbé Bégin quitta le Tyrol, le 2 juillet 1868, et revint à Québec en passant par la France et l'Angleterre.

Il fut immédiatement nommé professeur de théologie dogmatique et d'Histoire Ecclésiastique à l'Université Laval; il y enseigna de 1868 à 1884. Il fut aussi pendant sept ou huit ans directeur des élèves de l'Université et des élèves du Petit et du Grand Séminaire. Il fut aussi préfet des études au Petit Séminaire. Pendant quelques années il donna des conférences publiques sur des questions de controverses et d'histoire de l'Eglise. Ses conférences ont été publiées en un volume qui porte pour titre: "La Primauté et l'Infaillibilité des Souverains Pontifes."

En 1874, il publiait un autre volume intittulé: "La Sainte Ecriture et la règle de Foi." Cet ouvrage fut traduit en anglais et imprimé à Londres. La même année, il publiait un éloge de Saint-Thomas d'Aquin et en 1875 "Le culte catholique."

En 1884, l'abbé Bégin, accompagnait à Rome l'archevêque de Québec, Mgr Taschereau, qui se rendait dans la Ville Eternelle défendre les droits de l'Université Laval et demander au Saint Siège la division du diocèse de Trois-Rivières. A son retour, il fut choisi par le Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique comme principal de l'Ecole Normale et fut nommé à cette position par le lieutenant gouverneur en conseil le 22 janvier 1885.

Il fut principal de l'Ecole Normale jusqu'au premier octobre 1888, alors qu'il fut nommé évêque de Chicoutimi. Il fut sacré dans la basilique de Québec par Son Eminence le cardinal Taschereau, assisté de NN. SS. les évêques Laflèche et Langevin.

Pendant son séjour à Chicoutimi, Mgr Bégin fit parachever la cathédrale, agrandit le séminaire diocésain et construisit un évêché. Le 22 décembre 1891, Mgr Bégin fut nommé coadjuteur du cardinal Taschereau avec le titre d'archevêque de Cyrène.

En 1898, il succédait au cardinal Taschereau comme archevêque de Québec.

Mgr Bégin, comme archevêque de Québec, s'est fait noter par sa grande sagesse, sa largeur d'esprit, son exquise douceur, sa profonde humilité et sa science achevée des hommes et des cœurs. On ne lui compte pas un seul ennemi dans tout son diocèse et il est regardé comme un oracle par ses collaborateurs. Son éloquence simple et académique lui a valu de grands succès oratoires. On cite ses mandements comme des modèles du genre.

C'est sous les auspices de l'archevêque de Québec que se sont tenues les séances du concile plénier de Québec de 1908.

Il est aussi le fondateur de *l'Action Sociale,* le grand journal catholique de Québec.

Fernand Forest
EST MORT

"Forest symbolisait à merveille le génie inventif de notre race d'ouvriers laborieux" a dit Georges Prade; "peut-être a-t-il symbolisé un peu trop le facheux oubli dans lequel notre pays laisse ses plus illustres enfants..." Illustre ? — ajoute Gustave Téry— "Forest le sera certainement.... dans l'histoire de France !" — j'ajouterai: Il le sera dans l'histoire du Monde.

C'est à lui en effet que l'humanité doit l'automobile, le canot automobile; c'est à lui qu'elle doit la locomotion aérienne. Sans Fernand Forest, il n'aurait jamais été question des frères Wright dans le monde. Ils seraient demeurés inconnus, ignorés. Et Dieu sait si on a fait assez de bruit autour de ces derniers ! Il est vrai qu'ils étaient Américains. Forest était Français...

C'est de 1888 que date *La Gazelle,* actionnée par le premier moteur à explosion que l'homme ait connu. Elle était munie d'un moteur à 4 cylindres, d'un type ultramoderne. *C'est ce même* moteur qui poussait la petite embarcation de Forest il y a quelques semaines en rade de Monaco, et c'est sur elle que Forest s'est éteint tragiquement. C'était certes la mort qu'il devait souhaiter.

Forest est en effet l'inventeur de ce petit moteur à explosion qui,—les mots ne sont pas trop forts,—bouleversa et révolutionna le monde de la locomotion et de l'industrie.

"Forest est aujourd'hui reconnu,—dit Georges Prade—, comme l'inventeur de ce que nous appelons le moteur d'automobile, ou d'aéroplane. Son œuvre fait suite à celle de cet autre Français, Lenoir, qui créa le moteur à deux temps. En 1884, il construisait le premier moteur à essence destiné à un tramway et, en 1885, il l'appliquait à un premier canot automobile. Il y a dans l'arsenal de Brest, à Portzic, un moteur de six cylindres qui y fonctionne depuis 1889. Ajoutons que, depuis lors, Fernand Forest créa successivement les premiers moteurs à sept cylindres rayonnants et refroidissement par air, le moteur d'aviation actuel (brevet de 1888), les moteurs à chemises d'eau en laiton avec allumage par magnéto, qui datent de 1897, alors que les premières magnétos allemandes ne nous vinrent qu'en 1900."

C'est donc l'une des grandes figures de la France, et du Monde industriel moderne qui disparaît.

Forest était venu vingt ans trop tôt et ses brevets tombèrent dans le domaine public sans qu'il lui revienne un sou de ses inventions. A soixante ans révolu, il gagnait encore péniblement sa vie à faire des réparations dans son humble atelier de la côte de Suresne, près Paris !

C'est seulement il y a quatre ans qu'on l'a *découvert,* avec Fabre et Tellier, deux autres grands Français ignorés, et qu'on a fini, pour l'enrichir, par lui donner un petit bout de ruban rouge à sa boutonnière. Est-ce vraiment tout ce que la France devait faire pour lui ?

Je suis de l'avis de Gustave Téry disant qu'ils n'ont peut-être pas tort, ceux qui prétendent que la démocratie "c'est le règne du muffle," et, comme lui, je propose d'élever, en face du Panthéon, à ce trio de génies méconnus ,Fabre, Tellier, Forest, un monument expiatoire, au sommet duquel on graverait en lettres d'or, dans le marbre: *Aux grands hommes la Patrie ingrate !*

F. Deniset.

LE SANG GAULOIS

XXVIII

EDMOND VALENTIN
(1870)

Depuis trois semaines Strasbourg est complètement investi. Depuis quinze jours et quinze nuits les obus de Werder l'incendient rue par rue, monument par monument, presque maison par maison, systématiquement, ne respectant ni ses édifices les plus fameux, labeur de centaines et de centaines d'années, ni les trésors de son incomparable bibliothèque, ni ceux de son magnifique musée.

Alors, dans le gouvernement de la Défense nationale, né du 4 septembre 1870, il y eut, de la part des hommes qui le composaient comme un défi à la fortune, comme un pacte conclu avec des prodiges, dans le fait, non pas de nommer, à un tel moment, mais *d'envoyer* à Strasbourg un préfet,—ce que nous appelons ici un lieutenant-gouverneur—.

Il fallait évidemment, pour *exécuter* le décret ministériel choisir un homme d'une trempe pas ordinaire. Le gouvernement pensa l'avoir trouvé, et, ce décret, romain ou spartiate d'âme et de style, se lisait comme suit: Edmond Valentin, ancien représentant du peuple, est nommé préfet du département du Bas-Rhin, et le gouvernement *"s'en rapporte à son énergie et à son patriotisme pour aller occuper son poste."*

Le choix était bon.

"Valentin était un enfant de Strasbourg,—nous dit Paul Leconte,—et un ancien officier de l'armée française. Il avait l'amour le plus ardent de l'Alsace et le fanatisme de la France; avec cela, un caractère digne de son martial et loyal visage, une résolution à toute épreuve, c'est-à-dire tout ce qu'il fallait pour représenter la Patrie en danger dans la grande place de guerre en détresse, et pour y pénétrer, si l'accomplissement d'une telle tâche ne devait pas être réellement au-dessus de toutes les forces humaines."

Aussitôt le décret paru, Valentin quitte Paris.

Après bien des souffrances, après bien des dangers, diminués il est vrai par sa parfaite connaissance de la langue allemande, il parvient à Shiltigheim, village situé à deux kilomètres (un mille et quart) de la place investie. "Il se glisse en rampant, à huit heures du soir, dans une parallèle abandonnée pour un instant par les soldats Allemands, et gagne ensuite, en courant, un champ de pommé de terres où il se jette à plat ventre. Il se met à ramper, non sans imprimer ici et là aux touffes de verdure une oscillation qui est comme un signal fait aux obus allemands..... Valentin rampe sous la mitraille trois quarts d'heure, c'est-à-dire des siècles.

Il arrive à l'Aar, tout meurtri. Presque à bout de forces, il se jette à l'eau, en pleine obscurité, traverse une première fois la rivière, ne peut aborder, revient à son point de départ, se jette de nouveau à la nage un peu plus loin... A onze heures du soir, Valentin, mouillé jusqu'aux os, transi, se trouve devant un fossé de quatre-vingt mètres (230 pieds) de large, plein d'eau.

Déjà paralysé à demi par le froid, il fait appel à toute son énergie et se jette encore une fois à la nage ! Il arrive enfin à l'autre bord," et il est reçu, au sommet du parapet par des coups de feu, malgré son cri, poussé de tout le reste de ses forces "France ! 6e chasseurs !"

Valentin, dans les mains d'un poste français, déclare qu'il a une mission pour le général défendant la place.

Il est si pâle, si défait, ses vêtements sont dans un tel désordre, qu'il faut le protéger contre la populace qui le prend pour un espion allemand.

Au quartier général, on l'accueille avec hauteur. Il attends.

Enfin, quand le général peut le recevoir: "Veuillez, dit Valentin au chef d'escorte, annoncer le préfet du Bas-Rhin !"

L'officier n'en croit ses oreilles. Cependant Valentin ouvre ses habits, et, de sur sa poitrine retire le *journal officiel* du 6 septembre.

Le général ne peut reprimer un tressaillement en voyant cet homme rendu à son poste, envers et contre tous.

Il met la main à son képi et dit "Monsieur, je vois que le gouvernement a eu la main heureuse en vous choisissant pour le représenter."

Ce miracle d'énergie n'est pas simplement du Plutarque mis en action, du Plutarque hélas ! trop peu connu: c'est seulement l'acte d'un Gaulois, d'un Franc !

* * *

"Jeunes gens et enfants de maintenant, quand on vous dira qu'il y a eu en 1870 une crise de race, et que nous avons été vaincus parce que nous n'avions plus la vigueur, l'énergie, le ressort d'autrefois, n'en croyez rien, et *répondez en racontant l'histoire du dernier Préfet français de Strasbourg."*

Dans les trois numéros suivants, je vous raconterai aussi l'histoire durant ces mêmes années terribles, de la mère Saint-Henri, des trois Instituteurs de l'Aisne et celle du curé Thirion.

Ces quelques faits, sans même mentionner les héros militaires illustrés par les peintres, comme "les dernières cartouches," comné à un tramway et, en 1885, il vous suffiront pour faire rougir de leur ignorance ceux qui oseraient vous parler de la diminution de l'énergie de notre race à cette époque malheureuse.

F. Deniset.

NOTES POLITITIQUES

Les journaux d'Angleterre annoncent que, en cas de victoire des unionistes aux prochaines élections générales anglaises, ce sera Lord Lansdowne qui sera premier ministre. Le chef de l'opposition, M. Bonar Law, paraît, en effet, meilleur pour invectiver que pour toute autre chose.

* * *

M. Honoré Mercier, député de Châteauguay, a été nommé ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, dans le gouvernement de la province de Québec, en remplacement de feu l'honorable C. R. Devlin.

Il est le fils de feu l'hon. M. Mercier, C.R., qui fut premier ministre de la porvince de Québec.

* * *

On annonce des élections générales pour la Province d'Ontario d'ici à huit semaines.

* * *

Le bill de redistribution des comtés fédéraux est sous étude à Ottawa. On dit qu'il y a désaccord entre l'honorable M. Louis-Pelletier, maître général des Postes, représentant le gouvernement et l'honorable Dr Béland, agissant pour l'opposition.

On fume trop !

Un petit ramasseur de bouts de cigarettes en rencontre une si courte, si courte qu'il n'y avait pas à songer à se la mettre au bec.

—Les médecins ont bien raison, soupire-t-il mélancoliquement, il y en a qui fument trop !

REVUE DE LA PRESSE

PAROLES DE MGR LANGEVIN AU MONUMENT NATIONAL

(*Le Devoir*)

Le clergé a toujours été l'ami du peuple et nous sommes heureux qu'il y ait entre nous, prêtres et laïques, d'infrangibles liens. Pour avoir consacré à Dieu notre effort, nous n'avons renoncé à aucune des nobles aspirations, à aucun des fiers amours de notre race. (Acclamations). Saint François de Sales disait que si une fibre de son cœur ne vibrait point d'amour pour Dieu, il la voudrait arracher. Permettez-moi de dire également que si les battements de mon cœur ne s'accordaient au plus haut idéal de mon pays, si une fibre de mon cœur ne vibrait d'amour pour les glorieuses traditions de notre race, pour le passé, pour l'avenir de mon pays, je la voudrais arracher et jeter au vent..."

* * *

LES SOEURS MISSIONNAIRES OBLATES DE NORWAY HOUSE

(*L'Ami du Foyer*)

Le Père Thomas, ayant visité Norway House en l'absence du P. Lecoq, écrit à son évêque, Mgr Charlebois, pour lui donner des nouvelles de la Mission.

"Je constate avec un grand plaisir, dit-il, qu'un bien immense a été fait à Norway House. Les Sœurs ont tout à fait conquis l'estime des gens. Le Père et les Frères ont rendu mille petits services aux sauvages et aux blancs de la place, ce qui les a rendus populaires. A Cross Lake, les sauvages attendent l'école; les sauvages de Norway House tout en regrettant la perte de leur école se proposent de profiter de l'école de Cross Lake en y envoyant leurs enfants. La mission catholique a acquis beaucoup d'influence, grâce au travail du Père Lecoq, de nos Frères et des Sœurs surtout..."

* * *

CONTRE LA BUVETTE

(*La Liberté*)

La province de Québec poursuit toujours sa lutte contre la buvette. Petit à petit, elle s'empare d'une des positions de l'alcool.

Vendredi, entreront en vigueur les derniers amendements à la loi des licences. Ils comportent l'ouverture des buvettes à 7.30 le matin au lieu de 7.00, soit une demie-heure après le début du travail dans les usines. On augure beaucoup de bien de cette réforme qui supprimera le "petit coup" avant la journée de travail. Les buvettes, toujours d'après les derniers amendements, devront fermer les jours de fête du Dominion et du Travail.

Le premier mai 1915, d'autres amendements seront automatiquement mis en vigueur. C'est la substitution des tables et chaises dans les buvettes au comptoir et la séparation complète des épiceries et des magasins de liqueurs.

* * *

UNE FETE AU COLLEGE CANADIEN A ROME

(*Les Cloches de St. Boniface*)

Le 19 mars dernier, avait lieu, au Collège Canadien, la célébration officielle du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de notre collège national, au sein de la ville éternelle, (11 novembre 1888).

Les Eminentissimes cardinaux Vincent Vannutelli, Lorenzelli et Falconio assistaient au banquet, qui signala notre fête de famille. Etaient aussi présents à ce dîner intime, quatre archevêques et évêques, deux recteurs d'université, quatre recteurs de collèges et une dizaine d'autres digintaires ecclésiastiques de Rome.

M. l'abbé Perrin, supérieur, fit un bref discours pour saluer nos hôtes distingués, et les remercier de l'honneur qu'ils nous faisaient, en nous témoignant une aussi bienveillante sympathie. Il fit voir ensuite le but poursuivi par le Collège Canadien, les services rendus par cette maison dans le Canada tout entier, puisque 325 étudiants y sont venus s'inscrire, pour puiser la doctrine intégrale au foyer même du catholicisme. Sept d'entre eux ont été élevés, par le Souverain Pontife, à la dignité épiscopale. Après un passé si court et déjà si glorieux, M. le Supérieur est amené à former des vœux pour qu'augmente sans cesse le nombre des étudiants canadiens dans notre collège.

* * *

LA PROTECTION

(*Le Courrier* des Trois-Rivières)

La protection modérée, telle est la politique du gouvernement actuel. C'est le principe qui a guidé le ministère dans la défense du budget et c'est la réponse toute choisie que le gouvernement a expliquée pour motiver le vote contre l'amendement Laurier qui demandait l'admission du blé en franchise.

Dans un pays jeune, la protection est un besoin. Nous devons protéger nos industries naissantes jusqu'au moment où elles pourront soutenir la concurrence des pays plus avancés. C'est grâce à la politique de protection que le Dominion a progressé avec tant de rapidité de 1880 à 1896.

* * *

UN MODESTE

(*Le Soleil*)

Nous sommes "la fleur de la race humaine" a déclaré M. Champ Clark, Orateur du Congrès des Etats-Unis.

Il est modeste ce chef de démocratie. C'est peut-être pour cela qu'il a déjà souhaité voir le Canada devenir un "adjunct" de l'Oncle Sam.

* * *

L'A. C. J. C.

(*L'Action Sociale*)

Au mois de juin prochain, l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française célèbrera le 10e anniversaire de sa fondation. A cette occasion elle tiendra à Montréal un congrès d'études comme elle en a déjà tenu un dans les principales villes de la province de Québec et à Ottawa.

Ce qui caractérise les congrès de la Jeunesse Catholique, ce sont les séances d'études qui accompagnent toujours les démonstrations publiques et les séances solennelles.

* * *

A PROPOS DU NOUVEAU CARDINAL

(*The Gazette*, Montréal)

Mgr Bégin prit une large part au Congrès Eucharistique de Montréal, en 1910. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages de théologie ou d'apologétique, parmi lesquels "La Primauté et l'Infaillibilité des Souverains Pontifes," "La Sainte Ecriture et la Règle de Foi," "Le Culte Catholique," "Aide-Mémoire ou Chronologie de l'histoire du Canada," et "Catéchisme de Controverse."

* * *

LE CARDINAL BEGIN

(*L'Evénement*)

Au Consistoire qui aura lieu en mai prochain, l'héritier des Laval, des Plessis et des Taschereau recevra la pourpre cardinalice. Ce sera le digne couronnement d'une belle et féconde carrière, d'une vie toute faite de prière, de travail et de dévouement, d'un épiscopat de vingt-six années animé du souffle divin et rempli des œuvres les plus méritoires.

Avant de monter sur le trône archiépiscopal de Québec, notre vénérable archevêque s'était illustré dans les sciences et dans les lettres, avait professé très brillammnt au Séminaire de Québec et à l'Université Laval, en même temps qu'il donnait partout les plus beaux exemples de dignité et de vertu sacerdotales. Sacré évêque de Chicoutimi, il se révéla habile administrateur autant que pasteur dévoué. En quelques années, il avait complété les œuvres du fondateur de ce diocèse, bâti une belle cathédrale, érigé un évêché, donné un nouvel élan à l'éducation et au progrès spirituel des fidèles commis à sa garde. Quelques années plus tard, il était nommé archevêque de Cyrène et coadjuteur de feu Son Eminence le Cardinal Taschereau, à qui il a succédé. Que pouvons-nous dire de son règne parmi nous, sinon qu'il fut un temps de paix, de bonheur, de bonne volonté, qui vit une floraison magnifique d'actions sociales catholiques.

* * *

INITIATIVE A ENCOURAGER

(*Le Canada*)

Voici le moment, où les collèges, les écoles et autres établissements d'éducation vont se préoccuper du choix des livres à donner en prix à leurs élèves.

Nous croyons, par conséquent, le moment opportun pour rappeler aux autorités de ces établissements l'opportunité de donner aux élèves, en prix, des ouvrages canadiens.

Justement, la librairie Beauchemin a pris l'initiative de préparer des éditions spéciales de ces ouvrages, en vue des distributions de prix.

L'entreprise comportait un risque sérieux et de grands frais; la maison prenait cette initiative, sans même savoir si elle serait appréciée. Elle n'en mérite que plus l'encouragement de nos éducateurs, et ce à un double point de vue: au point de vue national, puisqu'elle aura pour effet de faire connaître les auteurs canadiens à la jeune génération, et au point de vue littéraire, en ce qu'elle encouragera d'autant la production de bonne littérature canadienne.

A quoi tient l'amitié.

Théo—Peux-tu me prêter six sous ?

Charlot—Je ne prête jamais à un ami: ça casse l'amitié.

Théo — C'est bon ! mettons qu'elle est cassée et passe-moi trente sous...

Soumissions

POUR CHARPENTE D'ACIER

DES Soumissions scellées, adressées à J. B. Coté, Secrétaire, et marquées "Soumissions pour Pont Provencher", seront reçues jusqu'à midi le 20 juin pour fournir et ériger la superstructure pour le Pont Provencher au-dessus de la Rivière Rouge, entre Saint-Boniface et Winnipeg.

Plans, spécifications peuvent être vus et formes de soumissions obtenues aux bureaux de :

L'Ingénieur de la Ville, Saint-Boniface, Man.

L'Ingénieur de la Ville, Winnipeg, Man.

Contract Record, Toronto, Ont.

Pittsburg Testing Laboratories, Pittsburg.

Engineering News, New-York.

Strauss Bascule Bridge Co., Chicago, Ill.

Toute soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté ou caution d'une compagnie responsable pour $10,000.00.

La plus basse ou haute soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

(Signé) J. B. COTE, Secrétaire.

Hôtel-de-Ville, St. Boniface, Man.

27-29

ON DEMANDE

Des hommes sont demandés de suite pour suivre les cours de l'Ecole des Machines à Gazoline à Winnipeg. On y apprend à conduire et réparer les Locomobiles à Gaz, les automobiles, et les chariots automobiles—aussi les machines Marines fixes, et Traction à la Gasoline. Quelques semaines de leçons sont seulement nécessaires. Nous avons une agence gratuite d'emplois qui est notre propriété dans presque chaque grande ville du Canada et des Etats-Unis. Ecrivez ou voyez-nous pour pamphlets illustrés.

Rue Main, Winnipeg
(*En face de l'Hôtel-de-Ville*)
(*En haut*)

Soumissions

DES Soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Soumission pour l'Ecole Pensionnat de Portage la Prairie," seront reçues jusqu'au 20 mai 1914 à midi pour l'érection d'une nouvelle école pension indienne à Portage la Prairie.

Les plans et spécifications peuvent être consultés à l'Office Indien à Winnigeg et à l'Office de l'Agent du Département Indien à Portage la Prairie, Manitoba, ou peuvent être obtenus sur demande au Département.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque à charte et d'une valeur de dix pour cent du montant de la soumission payable à l'ordre du soussigné. Ce chèque sera confisqué si la ou les personnes soumissionnant refusent de ratifier leur contrat par écrit, où l'ayant fait, ne le mènent pas à bonne fin.

Si la soumission est refusée le chèque sera retourné.

On ne sera tenu d'accepter d'une façon obligatoire aucune soumission, même la plus basse.

L'insertion de cette annonce sans autorisation préalable ne sera point payée.

DUNCAN C. SCOTT,
Député Surintendant Général des Affaires Indiennes.
Département des Affaires Indiennes,
Ottawa, 21 avril 1914. 26-27

Achetez ce qui est fabrique a Winnipeg

Les marchands en détail de la cité feront étalage de "marchandises fabriquées à Winnipeg" pendant la semaine du 11 au 17 mai. Voilà l'occasion pour vous de vous rendre compte de la diversité et de l'énorme quantité de produits manufacturés dans notre cité par nos concitoyens.

PURITY FLOUR.—La farine pure est faite à Winnipeg (St. Boniface) dans la meunerie la plus grande de l'Empire Britannique. Le meulage soigneux, la supervision d'un laboratoire sévère, exécuté dans notre manufacture vous garantissent une qualité uniforme et de premier choix. PURITY est la farine étalon du Canada.

"PLUS DE PAIN ET DU MEILLEUR PAIN"

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

De par le Monde

Le Mexique

La superficie de la république est de 565,535 milles carrés. Sa population, d'après les recensements les plus récents est de 17,000,000. Mexico, la capitale du pays, compte 470,659 habitants. Les blancs constituent 20 pour cent de la population du pays. Il y a 38 pour cent de sauvages. En 1910, quarante nations étrangères étaient représentées dans la population du Mexique. On y compte 26,000 Américains, 5,000 Anglais et 5,000 Allemands.

Les Catholiques aux Etats-Unis

New-York.—Des copies de l'Almanach Catholique Officiel des Etats-Unis viennent d'être communiquées aux journaux. Il y appert que la population catholique de la république voisine était à l'expiration de l'année 1913 de 16,067,895, soit une augmentation de 913,827 au cours de l'année. Les catholiques grecs, ruthènes sont inscrits pour la première fois dans l'Almanach, ce qui explique le pourcentage élevé de la population. M. Joseph H. Heir, qui a compilé cette statistique, dit qu'il faut y ajouter au moins 10 pour cent, représentant la population flottante catholique qui ne peut figurer dans le recensement L'Etat de New-York vient en premier lieu avec une population catholique de 2,884,723; vient ensuite la Pennsylvanie avec 1,684,220, puis l'Illinois, le Massachusetts, l'Ohio, la Louisiane, le Wisconsin et le New Jersey.

Les prêtres sont au nombre de 18,568, soit une augmentation de 623 durant l'année. Il y a 14,651 églises catholiques, soit 339 de plus qu'en 1912; 82 séminaires fréquentés par 7,062 jeunes gens qui se préparent au sacerdoce; 230 collèges pour les garçons 680 académies pour les filles et 5,403 écoles paroissiales fréquentées par 1,429,859 élèves.

L'Almanach montre encore qu'il y a 24,224,609 catholiques sous le drapeau étoilé, tant aux Etats-Unis qu'en Alaska, la zône du canal le Guam, les îles Hawaïennes, Porto Rico et les Philippines.

La statistiques complète pour l'Etat de New-York se résume comme suit: prêtres séculiers, 1,971; prêtres appartenant à des ordres religieux, 687; séminaires, 8; séminaristes, 1,236; écoles paroissiales, 548; élèves, 242,848; collèges et académies de filles, 89; collèges et académies de garçons, 44; universités, 2; orphelinats et asiles pour enfants, 54; orphelins et enfants en tutelle, 15,905; hôpitaux, 56.

Mort du duc d'Argyll

Le duc d'Argyll, beau-fils de feue la Reine Victoria et ancien gouverneur-général du Canada, est décédé à East Cowes, dans la nuit du 2 mai, à l'âge de 69 ans.

John Douglas Sutherland Campbell, neuvième duc d'Argyll souffrait de pleuro pneumonie depuis quelques jours. Il avait épousé en 1871, alors qu'il n'était encore que Marquis de Lorne, son Altesse Royale, la Princesse Louise, quatrième fille de la Reine Victoria.

les salaires aux Etats-Unis

On a estimé à $900 le revenu annuel nécessaire à une famille newyorkaise composée du père, de la mère et de trois enfants âgés de moins de quatorze ans pour subsister à leurs besoins dans la grande métropole. Mais il y eut divergence d'opinions notables entre les instigateurs quand il s'est agi de déterminer combien il y a de familles, dans les villes, qui possèdent ce revenu. Pour résoudre ce problème, le Dr Scott Nearing, de l'Université de Pennsylvanie, s'est livré récemment à une série de très laborieuses enquêtes dont le résultat vient d'être publié par la Compagnie MacMillan dans un volume intitulé: "Les salaires aux Etats-Unis."

Le Dr Nearing en arrive à la conclusion qu'une très grande partie des ouvriers est incapable de gagner assez pour vivre. Les trois-quarts des adultes masculins et dix-neuf douzièmes des adultes féminins qui ont été interrogés gagnent moins de $600 par an. Ou, pour parler plus nettement, la moitié des hommes gagner moins que $500; trois-quarts moins que $600; neuf-douzièmes moins que $300. Un cinquième des femmes reçoivent moins que $200 par an; trois-cinquièmes moins que $325. Tandis qu'un vingtième gagnent plus que $600.

Ces chiffres nous donnent une idée de l'importance de la question des salaires aux Etats-Unis.

MARCONI SENATEUR

Le Roi Victor Emmanuel songe à lui décerner cet honneur

Rome.—Le roi Victor-Emmanuel a l'intention de nommer sénateur W. Marconi, qui a maintenant quarante ans, âge requis pour être sénateur.

Agents féminins

Montréal.—Le chef de police Campeau, dans son rapport au bureau de Contrôle, parle en faveur de la nomination de quatre femmes policières pour être ajoutées aux forces de Montréal.

Le procureur de la ville, toutefois dans une opinion légale, informa le conseil, que d'après la loi présente les hommes seuls pouvaient faire partie du corps de police. Il est très probable que la charte de la ville va être changée et que les femmes pourront entrer dans la force policière de Montréal.

L'armée Belge en deuil

Des nouvelles d'Europe annoncent la mort du général F. de Bray, un des plus brillants officiers de l'armée belge. Etant colonel au régiment des Grenadiers, il eut comme major, le prince héritier aujourd'hui le roi Albert Ier.

Etant général depuis sept ans, il venait d'atteindre l'âge de sa retraite et sous son généralat, il avait commandé les places fortes d'Anvers et de Liège.

Le général F. de Bray qui eut de nombreuses missions importantes dans l'armée, présidence des tribunaux militaires, inspection des compagnies universitaires, direction des grandes manœuvres, etc., était de descendance française. Il était l'oncle de M. A. J. de Bray, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

Départ pour Rome du Cardinal Bégin

Québec.—Son Eminence le Cardinal Bégin partira la semaine prochaine pour Rome afin de recevoir le chapeau de cardinal, au consistoire du 25 mai prochain. Quand un prélat est nommé cardinal, il lui faut aller à Rome, chercher le chapeau de cardinal. Sinon il doit l'envoyer chercher par deux nobles du clergé romain. S'il ne le fait pas, il ne reçoit que la barrette et ne peut recevoir le chapeau qu'au consistoire suivant. Le cardinal Bégin sera accompagné dans son voyage par l'abbé Jules Laberge, son secrétaire. Sir Lomer Gouin et les hons. L. A. Taschereau et P. G. S. MacKenzie sont allés présenter leurs hommages au nouveau cardinal au nom de la province.

Les prisons Suisses

Les prisons suisses sont des endroits de prédilection. Un gouvernement paternel fournit aux détenus du tabac, du vin, des livres, etc. On y organise même des soirées musicales. Et, ce qu'il y a de plus extraordinaire et qu'il faut dire en toute justice, c'est qu'en Suisse les crimes et délits diminuent, bien que la population augmente. Pays de cocagne !

Contrebande de prix

New-York.—Trois hommes ont été arrêtés par les autorités des douanes sur l'accusation d'avoir introduit en fraude, d'Angleterre, six mille diamants bruts.

D'après les douaniers ces hommes sont arrivés sur le steamer Mauretania le 24 avril avec les passagers d'entrepont. Hier, ils essayèrent de vendre des diamants à un mrachand qui prévint immédiatement l'Association protectrice des Joailliers. Ces trois hommes ont dit qu'ils se nommaient August Fisher, Emil Propelle et Benjamin Edelson, et qu'ils étaient mineurs de diamants dans l'Afrique Sud. On les a gardés en prison, faute d'un cautionnement de $5,000 chacun. Ils seront soumis à l'examen d'un magistrat.

Expériences intéressantes

New-York.—Le docteur J. W. Crile, de Cleveland, Ohio, adressant la parole, devant la société médicale de New-York, déclara qu'il avait réussi à garder la vie au corps d'un chien dix-huit heures après lui avoir enlevé le cerveau. Il ajouta que d'après lui, l'action du cerveau et celle du foie sur le corps sont à peu près les mêmes.

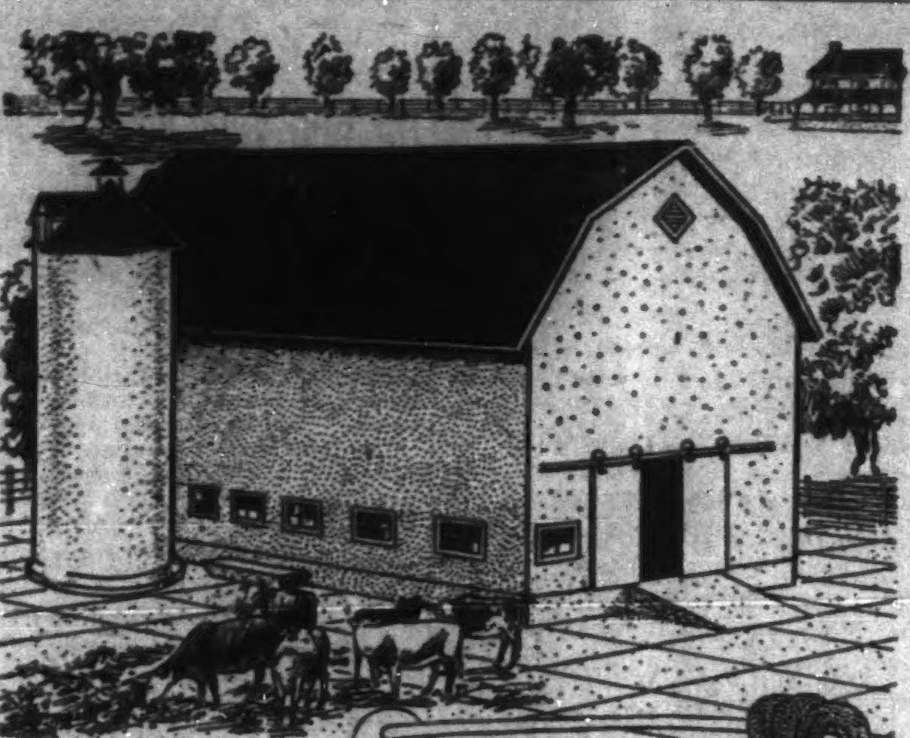
Le premier steamer de l'année à Québec

Québec. — Le premier steamer transatlantique qui est arrivé cette année dans le port de Québec, est le "Corsican," arrivant de Glasgow, qui est entré dans le port le matin du 28 avril, à 7 heures. Une heure plus tard le "Saturnia" arrivait à son tour et se classait bon second dans la course qui s'est faite entre le "Corsican," lui, le "Ionian" et le "Montfort."—L' "Ionian" a été obligé d'arrêter sa course à cause de la brume, et il est ancré à cinq milles en bas de Québec.

Les immigrants arrivés par le "Corsican" et le "Saturnia" sont nombreux et il règne beaucoup d'activité à l'hôtel des immigrants. Le premier en portait 364 et le deuxième 160.

A Nos Abonnés en retard

Nous invitons nos lecteurs à nous faire parvenir sans retard le montant de leur abonnement.



Soumissions

DES Soumissions cachetées marquées Soumissions pour Chaudières et Fournaises, seront reçues par le soussigné jusqu'au samedi 23 Mai pour les chaudières et fournaises nécessaires pour la nouvelle Salle de Pouvoirs de Winnipeg.

Plans et spécifications peuvent être consultés à l'office de l'Architecte Provincial, No. 261 rue Fort, Winnipeg.

Les soumissions doivent être accompagnés d'un chèque accepté d'une valeur de 5 (cinq pour cent) du montant de la soumission, lequel chèque sera confisqué en faveur du Gouvernement Provincial au cas où le soumissionnaire refuserait de ratifier son contrat par écrit, où l'ayant fait négligerait d'en exécuter toutes le sconditions.

Aucune soumission, même la plus basse ne sera obligatoirement acceptée.

W. H. MONTAGUE,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, Man.,
18 avril 1914. 25-28

Abonnez-vous au

"MANITOBA"

$1.00 par année

FEUILLETON DU *MANITOBA*

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVEES

PAR

GEORGE DE BOUCHERVILLE

No. 31

(Suite)

—"Je vous le souhaite. Adieu.

"Je m'étais moqué du conseil que la prudence de M. de Grandpré nous avait donné. Hélas ! j'eus bientôt occasion de m'en repentir.

"En embarquant sur la glace, je m'aperçus que l'eau était montée de plus d'un pied. Sur le milieu de la rivière elle était vive et unie comme un miroir; je me glorifiais d'avoir choisi cette route. J'étais heureux, mon cœur palpitait auprès d'Eléonore. J'étais fier de mener un si beau cheval, dont l'allure si dégagée et si rapide nous entraînait avec la vélocité du vent, vers la demeure de ma bien aimée. Hélas ! je devais bientôt me repentir de n'avoir pas pris le chemin de terre, moins beau mais plus sûr. Un bruit sourd se fit entendre le long du rivage, comme si c'eût été l'effort que faisait l'eau pour rompre la glace; j'écoutai avec terreur. Bientôt ce bruit sourd fut suivi, à quelque distance derrière nous, par un éclat; net, sec comme le bruit d'un bâton qui se rompt subitement. C'était la glace qui, cédant à la crue constante des eaux, s'était rompue d'un travers à l'autre de la rivière. Je tournai la bride à mon cheval et le lançai, au grand galop, vers la côte. La glace craquait horriblement dans toutes les directions ! C'était une débâcle du Richelieu. Déjà la côte se dessinait, blanche et droite devant mes yeux à quelques arpents en avant; mais, oh désespoir ! la glace s'était détachée du rivage, une mare longue, large, profonde, nous en séparait tout le long de la côte. Le morceau de glace, sur lequel nous nous trouvions, descendait, emporté par un courant furieux. Mon cheval, effrayé par le craquement des glaces, le bouillonnement de l'eau et les cris que je poussais, pour appeler au secours, courait à l'épouvante, les oreilles couchées dans les crins.

J'étais debout dans la voiture, tenant les rênes dans mes deux mains et mon fouet entre mes dents. Emporté comme une poussière, je suivis pendant quelques minutes la lisière du banc de glace, espérant trouver quelque chance de sauter sur le rivage. Espoir inutile: quand notre immense glaçon touchait aux glaces du rivage, le choc était terrible; de larges blocs s'en détachaient et, après avoir tournoyé sur eux-mêmes, s'enfonçaient sous l'eau pour ne plus reparaître.

"Je ne voyais plus de chance de salut que sur la rive opposée; j'y dirigeai mon cheval, que je sanglai de coups de fouet pour précipiter sa course déjà si furieuse. Je sentis la voiture comme emportée dans l'espace... Nous venions de sauter, sans y toucher, par dessus une crevasse de deux pieds de largeur ! J e fermai les yeux un instant; puis je les portai sur mon Eléonore, qui s'était couvert la tête de la robe de buffle, pour ne pas voir. A l'autre côté, même désappointement, mêmes difficultés, même barrière de glaçons cassés, brisés, broyés; se choquant, tourbillonnant dans les remous, plongeant, reparaissant pour replonger encore et s'enfoncer dans ces gouffres d'eau et d'écume.

"Il n'y avait pas de chances sur cette rive; je résolus de retourner vers l'autre. La lune sortait en ce moment de dessous un nuage; je vis le village de Sorel, et je reconnus la flèche de l'église à la réflection de la lune sur son clocher en ferblanc. Il n'y avait plus à hésiter; nous descendions avec une effroyable rapidité. Si je voulais arriver avant d'avoir dépassé les maisons, il me fallait encore pousser mon cheval à toute vitesse. Noble animal il était tout couvert d'écume; il n'avait pas encore fléchi une seule fois, malgré la course désordonnée qu'il venait de faire ! Je lui donnai encore du fouet; il bondit, et la tête baissée, il courut, dévorant les distances. Nous avions encore à franchir la même crevasse, que nous avions déjà si heureusement sautée... Mon cheval aurait-il la même vigueur? La crevasse se serait-elle élargie ?...

"Déjà il me semble l'entrevoir. Elle est affreusement agrandie ! Poussés en sens contraire par des courants opposés, les deux bancs de glaces se sont éloignés !... Je saisis Eléonore dans mes bras... Il était temps... Le cheval, aveuglé par sa course effrenée, fit un bon prodigieux et alla plonger, la tête la première, au milieu de l'onde, qui se referma sur lui. En sautant sur la glace avec Eléonore dans mes bras, mes pieds s'étaient embarrassés dans la peau de buffle, et je tombai mais heureusement sans accident. Ce qui avait failli nous occasionner une chute dangereuse fut peut-être ce qui nous sauva. Après avoir déposé Eléonore dans un lieu sûr, et l'avoir enveloppée dans la robe de buffle, j'allai sur le bord de l'eau jeter un dernier coup d'œil sur mon cheval. Je ne vis rien. Je crus que les eaux l'avaient englouti avec la voiture. Je lui donnai un soupir. Mais bientôt j'entendis le son des clochettes et l'écho des pas d'un cheval qui fuyait vers le rivage, — c'était le mien. Le noble animal était parvenu à monter sur la glace; son instinct le guidait vers le rivage, et la peur l'emportait sur l'aile des vents.

"La tête en feu et le désespoir au cœur, je retournai à mon Eléonore, mon ange, ma bien aimée, ma vie ! Je ne savais plus que faire; je ne voyais plus d'espoir, il ne nous restait plus qu'à attendre le jour.

—Faut-il donc mourir ? dit-elle avec une navrante expression de douleur. Passer la nuit ici ?

"Sans lui répondre, j'ôtai mon capot, mon gilet, mes gants, et je me mis à courir, pour chercher, encore une fois, si nous ne pourrions pas trouver un passage. Notre banc de glace, rogné par les chocs des autres glaçons et rompu en divers endroits, n'offrait plus qu'une superficie de quelques arpents carrés. J'en fis tout le tour, mesurant les distances et calculant nos chances avec un froid désespoir. Nous commencions à sentir l'influence des eaux turbulentes du St. Laurent, qui nous emportaient vers le lac St. Pierre, où nous serions broyés sans ressources. Ruisselant de sueur malgré la pluie fine et glacée qui commençait à tomber, les yeux gonflés par la fatigue et l'épuisement, les oreilles me tintaient, les altères des tempes battaient à se rompre; c'est ainsi que j'arrivai, trempé par la pluie, essouflé, pantelant, auprès de celle pour laquelle j'aurais vingt fois donné ma vie, et que je n'avais plus l'espoir de pouvoir sauver.

"Je me revêtis de mes hardes et m'assis sur la glace, à quelque distance d'Eléonore. Il n'y avait plus qu'à mourir, et je me mis à pleurer comme un enfant ! Soit qu'elle ne m'eut pas entendu arriver, soit qu'elle se fut évanuie, enveloppée par dessus la tête dans la robe de buffle, elle ne fit pas un mouvement. Au bout de quelque temps cependant, elle souleva la peau; me regarda sans dire un mot, comme si elle eut pressenti, à ma contenance morne et abattue, qu'il ne nous restait plus qu'à mourir.

—Vous pleurez ! me dit-elle enfin avec son angélique voix, si douce.

—Oui, parce que ne p uis vous sauver, lui répndis-je avec une agonisante expression de désespoir.

—Plus d'espoir !

—Plus rien !...

—Eh bien ! dit-elle, avec une énergie dans sa voix qui me surprit, s'il faut mourir, mourons ensemble !

"Et se levant, elle vint s'asseoir près de moi. A la pluie fine avait succédé une neige épaisse et molle, qui tombait en larges flocons.

"Une espèce detorpeur morale et d'anéantissement physique avait succédé à l'énergie que j'avais déployée tant que j'eus quelqu'espoir; j'en fus brusquement tiré par un bruit, qui me parut étrange et que je ne distinguai pas bien d'abord. J'écoutai. C'était le hennissement d'un cheval à une distance peu éloignée. Je courus voir ce que c'était. La neige qui tombait toujours large, épaisse, silencieuse m'empêchait de distinguer; mais je crus reconnaître mon cheval. Je l'appelai par son nom. Le noble animal se mit à hennir. Oh ! comme mon cœur palpita. La glace sur laquelle je me trouvais descendait toujours, et le panvre animal suivait en marchant sur la lizière du glaçon opposée, qui paraissait arrêté ; j'entendais le bruit de ses fers. Je me serais jeté à la nage, si j'eusse su nager, avec Eléonore dans mes bras. J'appelai encore mon cheval le caressant de la voix. J'entendis comme un corps qui plongeait, et bientôt je pus distinguer une masse noire qui luttait contre les flots. C'était lui, mon cheval ! Il essaya de monter sur la glace où j'étais. Ses pieds glissaient, et l'impétuosité avec laquelle nous étions emportés ne lui permettait pas de se soutenir. Je l'aidai de tous me sefforts mais en vain; il n'avait plus ni harnais, ni bride, probablement que tout avait été brisé ! Une idée du ciel vint frapper mon esprit — je courus à Eléonore, je la pris dans mes bras; je mis une main sur la tête de mon cheval, qui cherchait toujours à monter sur la glace, et m'élançai sur son dos. Le cheval enfonça par dessus la tête; nous bûmes de l'eau.

"D'une main je tenais ma bien aimée, ferme sur le dos du cheval, devant moi; et de l'autre je me cramponnais à la crinière du courageux animal; qui se mit à nager vers la glace opposée. En arrivant de l'autre côté, il essaya encore de monter sur la glace, mais le poids qu'il portait gênait ses mouvements; j'aidai Eléonore à y sauter, et je sautai après elle. Je sentais que la glace était solide et ne remuait pas; j'offris au ciel à genoux, une prière de reconnaissance.

"Après Dieu, c'était à mon cheval que le devais la vie. La pauvre bête, le front tourné contre le courant qui l'entraînait, luttait avec une incroyable vigueur contre la fureur des flots. Il fit un prodigieux effort; il sortit presque tout son corps de l'eau; ses deux pieds de devant sur la glace, il cherchait à se cramponner avec ses fers.—Je m'élançai pour l'aider en le saisissant à la crinière ! Oh ! malheur, le pied me glissa et j'allai me heurter contre son front. Le choc m'empêcha de tomber à l'eau, mais lui fit perdre prise. Il fit un plongeon et au moment où il reparaissait sur l'onde, un glaçon le frappa à la tête. Il lâcha un gémissement si plaintif que j'en frissonnai; il tourna la tête de mon côté, comme s'il eût voulu implorer mon secours, puis il s'affaissa sous l'eau; sa crinière flotta un instant, et il s'enfonça sous la glace pour ne plus reparaître ! Je versai une larme sur sa mort ! Pauvre animal, si fidèle !

"Eléonore qui avait vu la lutte désespérée de la noble bête et sa fin si triste, pleurait aussi. Cependant nous n'étions pas encore sauvés; nos vêtements étaient imbibés; tout le corps d'Eléonore tremblait, ses dents claquaient ! Je lui passai une main sous le bras et je la fis courir dans la direction du rivage, pour la réchauffer. Elle était si faible, qu'elle n'avait pas la force de se supporter. Je l'obligeai de marcher, malgré sa faiblesse, dans la crainte que le froid ne s'emparât de ses membres. Enfin ! oh bonheur ! nous atteignîmes le rivage ! Il y avait une maison auprès. Tout le monde était couché. Je frappe avec violence et on vient nous ouvrir.—Ces bons habitants, en apprenant ce qui nous était arrivé nous firent boire un verre de rhum, mêlé de sucre et d'eau chaude. Eléonore fut couchée dans des *couvertes*. Quant à moi, après avoir changé de vêtements, je me jetai tout habillé sur le plancher près du poêle.

"Aux premières lueurs de l'aurore, je me fis conduire au village; et, aussitôt que je pus me présenter, je me rendis chez Mme Deguise. Je lui racontai tout ce qui nous était arrivé. Elle fit atteler sa voiture et se hâta d'aller trouver sa chère Eléonore après m'avoir chaleureusement exprimé toute sa reconnaissance dans les termes les plus affectueux.

"Dans l'après-midi je retournai chez Mme Deguise pour avoir des nouvelles d'Eléonore. Elle était couchée et bien malade. J'y retournai le soir. Elle n'était pas mieux. J'y retournai encore le lendemain; je voulais la voir, quand ce n'eusse été qu'un instant; lui dire un mot, quand ce n'eut été qu'un seul.

"Madame Deguise m'attendait dans le salon, où la servante me fit entrer. Elle me tendit la main avec bonté et me fit asseoir près d'elle. Nous restâmes quelques instants sans prononcer une seule parole. Je tremblais d'apprendre quelque fâcheuse nouvelle, je tenais mes yeux baissés sur le tapis, n'osant les lever sur Mme Deguise; elle contemplait mes traits bouleversés. Je sentais qu'elle m'examinait sans que je la regardasse, j'étais embarrassé; non que j'eusse aucun reproche à me faire; au contraire, ma conduite vis-à-vis d'Eléonore avait toupjours été respectueuse et réservée. J'aimais trop véritablement Eléonore, j'attachais trop d'importance à son estime pour ne pas avoir essayé de la mériter. Le véritable amour est toujours timide vis-à-vis de celle qui en est l'objet, quelque violent qu'il soit dans le cœur de celui qui le ressent. Mon amour pour la nièce me rendait timide vis-àvis de la tante, et c'est cette timidité qui causait mon embarras.

—Vous êtes bien changé, me dit-elle d'une voix pleine de bienveillance; êtes-vous malade?

"Les larmes, malgré moi, me montèrent aux yeux à l'accent affectueux de sa voix; je me sentais entraîné à lui faire l'aveu de mon amour pour sa nièce. Je me contins cependant, et je lui dis en m'efforçant de donner à mes paroles un air d'indifférence, qui trahissaient mon émotion et la pâleur de mon visage.

—Oh ! non, madame; je suis bien, mais j'étais inquiet pour mademoiselle de M...

—Vous lui portez donc un grand intérêt? me dit-elle, en approchant sa chaise de la mienne.

"Je levai mes yeux sur sa figure, et je surpris ou crus surprendre un sourire expirant sur ses lèvres. Un rayon d'espoir et de bonheur illumina mon âme.

—Oh ! je l'aime, je l'aime, lui dis-je. Je sens que je ne puis vivre sans elle. Je n'ai pas dormi depuis qu'elle est malade; et je mourrais, si sa maladie s'aggravait.—Oh ! dites, dites-moi comment elle se trouve ce matin.

—Tranquilisez-vous, M. Meunier, elle est bien mieux ce matin. Elle a eu un peu de fièvre cette nuit, mais ça ne sera rien. Elle pourra se lever cet après-midi. Venez et vous la verrez.

"Je me détournai pour essuyer une larme de joie; Mme Deguise me vit, et me prenant la main dans les siennes, me dit :

—Mon cher M. Alphonse, je vous estime et vous aime, parce que vous êtes un excellent jeune homme. Madame de Grandpré m'a parlé bien avantageusement de vous; mais si vous voulez m'en croire, vous renoncerez à un amour inutile, qui ne vous causera que du chagrin, à vous et à Eléonore. Son père ne consentira jamais à vous la donner en mariage.

"Si l'on eut versé du plomb fondu sur mon cœur, on n'en eut pas arrêté plus vite les pulsations; je me sentis chanceler, et j'eus besoin de m'appuyer sur un des bras du fauteuil dans lequel était assise Mme Deguise. Je ne pus trouver une parole pour répondre, et au bout de quelques minutes je me levai pour partir. L'excellente tante d'Eléonore eut pitié du misérable état dans lequel elle me vit.

—Ne vous effrayez pas, me dit-elle, en laissant échapper un soupir du fond de son cœur, je parlerai à Eléonore, et nous verrons ce qu'il y aura à faire. Adieu, venez à sept heures ce soir.

"A sept heures, j'allai chez Mme Deguise, Eléonore était à demi couchée sur un sofa, encore faible et souffrante. Mme Deguise était occupée dans la cuisine. Au bout d'un quart d'heure, quand elle vint nous rejoindre dans le salon, Eléonore et moi nous nous jetâmes à ses genoux, la priant de vouloir se joindre à nous pour tâcher de fléchir M. de M... Eléonore et moi nous nous jurâmes un amour éternel. Mme Deguise pleurait; oh ! l'excellente femme...

"Quelques jours après, la rage et le désespoir au cœur, je quittais la maison de M. de M..., aux genoux duquel j'avais été demander sa fille en mariage. Il m'avait reçu avec une dédaigneuse hauteur, se moquant de ma présomption à moi le fils d'un roturier ! oh ! comme si toute la noblesse du cœur s'était réfugiée dans la poitrine des seigneurs ! La menace sur le front et l'injure sur les lèvres, il m'avait ignominieusement chassé de sa maison !...

"Je retournai chez Mme Deguise; Eléonore m'attendait avec une fièvreuse impatience. Elle lut sur ma figure le résultat de ma démarche auprès de son père.

—Qu'allons-nous faire, me dit-elle ?

—Ce que vous voudrez, lui répondis-je.

—Je vous suivrai partout où vous voudrez, continua-t-elle en me tendant la main.

—Marions-nous secrètement, lui dis-je en la pressant sur mon cœur.

Mme Deguise, qui avait assisté à cette scène et qui sentait dans son cœur tout ce que nous éprouvions, nous conseilla de modérer notre douleur et notre impatience.

—Je verrai M. de M..., nous dit-elle; je lui parlerai. Attendez encore quelques années, vous êtes jeunes tous deux. Le temps change bien des choses. Vous voulez faire une folie, impossible d'ailleurs; car aucun prêtre ne voudrait vous marier sans le consentement de vos parents, étant tous deux mineurs.

—Si nous ne trouvons pas de prêtre qui veuille nous marier, repris-je presque sans savoir ce que je disais, nous nous ferons marier par un ministre.

—Absurde ! absurde ! répondit Mme Deguise, il vous faudrait une licence.

—Eh bien, nous irons nous marier dans les Etats.

—Plus absurde encore !

—Qu'allons-nous donc faire ? nous écriâmes-nous en nous jetant aux pieds de Mme Deguise. Nous ne pouvons vivre l'un sans l'autre.

—attendez, attendez; un an, deux ans, trois ans s'il le faut.

—Et si mon père, reprit Eléonore en sanglotant, voulait me forcer d'en épouser un autre? vous le connaissez, ma tante, sa volonté inflexible ne saurait se soumettre aux désirs des autres, il ne peut souffrir chez qui que ce soit une opinion différente de la sienne, encore bien moins chez sa fille.

"Je frémis en entendant Eléonore prononcer ces paroles, dont je ne compris que trop bien la vérité. Mme Deguise se mit à réfléchir. Nous la suppliâmes les mains jointes, de nous servir de mère.

—"Mes pauvres enfants, que voulez-vous que je fasse? Tout ce que je puis, c'est d'écrire à M. de Grandpré et le prier de parler à M. de M..., qui est son ami. Je lui parlerai aussi. Il ne faut pas désespérer tout-à-fait; je l'attends demain. Quant à vous, mon cher monsieur Meunier, retournez chez vous au plus tôt. Ne venez pas ici avant que je vous fasse savoir de mes nouvelles; je vous en ferai parvenir bientôt.

"Les paroles de Madame Deguise nous laissaient encore un espoir; et quand je quittai Eléoncre j'étais plus tranquille.

(*A suivre*)

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

NOTICE

WHEREAS the trustees of the School District of St. Boniface, No. 1188, have passed a By-law No. 48, for the purpose of borrowing the sum of Two Hundred Thousand ($200,000.00) Dollars of which thirty-three thousand and five hundred is to pay for a school site situate in Ward No. 4 of the City of St. Boniface; one hundred and sixty-one thousand dollars is to pay for the erection of a school building thereon; five thousand five hundred dollars is to pay for the furniture of said school;

AND WHEREAS the trustees of the said school district of St. Boniface No. 1188, have requested the Council of the City of St. Boniface to submit said By-law No. 48 to the ratepayers entitled to vote thereon, pursuant to "The Public Schools Act."

NOTICE is hereby given that the Council of the City of St. Boniface, by its By-law No. 1064 has enacted that the voting on the By-law No. 48 of the said School District of St. Boniface, No. 1188, shall take place on Tuesday, the Nineteenth day of May, A.D. 1914, between the hours of nine o'clock in the forenoon to eight o'clock in the afternoon of said day, and for the purpose of taking the votes of the duly qualified ratepayers to vote on the said By-law. The following places shall be the places where the votes are to be taken :

Ward No. 1.—Polling Place No. 1, at or near the corner of Provencher Avenue and Lafleche Street ;

Ward No. 2.—Polling Place No. 2, at or near the corner of Tache Avenue and Notre Dame Street ;

Ward No. 3.—Polling Place No. 3, at or near the City Hall;

Ward No. 4.—Polling Place No. 4, at or near the Fire Hall No. 2 ;

Ward No. 5.—Polling Place No. 5, at or near the Fire Hall No. 2.

The Mayor shall at his office, at four o'clock in the afternoon of the Eighteenth day of May, A.D. 1914, appoint persons to attend at the above five polling places and at the final summing up of the votes by the City Clerk of the City of St. Boniface, respectively, on behalf of the persons interested in and promoting or opposing the By-law respectively.

On Thursday, the Twenty-first day of May, A.D. 1914, at his office, in the City Hall, at the hour of twelve o'clock noon, the said City Clerk shall sum up the number of votes given for and against the said By-law.

Dated at the City Clerk's office, City of St. Boniface, this Twenty-seventh day of April, A.D. 1914.

(Seal) J. B. COTE,
City Clerk.

26-28

Prière à nos correspondants de nous adresser leurs communications au plus tard le lundi, et de n'écrire que sur un seul côté du papier.

Page du Cultivateur

La Culture du Ble

AU CANADA

La culture du blé en Amérique remonte au début du XVIIe siècle; mais c'est seulement vers le milieu du XIXe siècle, alors que les moyens de transport eurent atteint un assez grand développement, que l'Amérique commença à occuper sur le marché mondial une place importante.

Au Canada, la culture du blé a un grand avenir et les dix dernières années ont été témoins d'une immense augmentation. En 1900, le blé occupait 1,870,260 acres dans l'Ouest Canadien et, en 1910, cette superficie atteignait 8,359,-400 acres. Cette rapide augmentation dans l'étendue consacrée à la culture du blé au Canada, est due tout particulièrement à ce fait que les terres maigres des Etats-Unis étant épuisées, il s'est produit un très fort courant d'immigration vers le Canada et chacun emportait avec lui ses capitaux, son enthousiasme et son expérience.

Bien que du blé d'excellente qualité ait été récolté jusqu'à Fort Simpson, à 61 degrés 8 de latitude Nord, et Dawson, à 64 degrés de latitude Nord, on peut dire que la culture du blé, pour être faite avec succès et sur une base commerciale en employant les variétés actuelles, a pour limite 35 degrés et mêms 55 degrés de latitude Nord.

L'expérience dans la culture du blé a montré que cette plante s'adapte à une grande variété de sols; cependant lesterrains argileux compacts semblent surtout lui convenir. Le pouvoir d'absorption du sol est un des facteurs les plus importants à considérer et c'est précisément la fertilité de leur sol, leur haut pouvoir absorbant et leur richesse en matière organique qui ont contribué à établir l'enviable réputation dont jouissent les grandes prairies de l'Ouest Canadien.

Les deux grands éléments de succès dans la production du blé dur qui a fait des prairies canadiennes l'envie du monde entier, sont le "sol" et le "climat."

Et ce qui, peut-être est le plus étrange, le climat semble jouer le rôle le plus important. Dans les centres caractérisés par des hivers rigoureux suivis de printemps pluvieux avec une température qui s'élève rapidement, en un mot le climat des "Steppes", comme on le désigne ici, les variétés de printemps sont presque les seules en usage. Le blé cultivé sous de telles conditions climatériques possède généralement une forte proportion de gluten et est utilisé par les meuniers pour augmenter la force des blés tendres. Le fait que des blés durs canadiens cultivés en Angleterre n'arrivent pas à reproduire entièrement leur force, démontre l'importance des conditions climatériques. La production du blé dur ne trouve dans le monde qu'un champ limité, et, puisqu'une certaine proportion de blé dur est nécessaire pour donner la "force" voulue, nos blés durs sont en demande pour les mélanges; c'est ce qui explique la popularité des blés canadiens sur le marché mondial. Le professeur T. F. Schutt, le chimiste des fermes expérimentales fédérales, s'exprime ainsi :

"Les conditions climatériques ont une action sur la qualité du blé, en raccourcissant ou en allongeant la période qui s'écoule depuis la formation du grain jusqu'à sa maturité, et jusqu'à un certain point, plus cette période est courte, plus la quantité de protéine est élevée. De longs jours sans humidité excessive, une température élevée pendant la période de maturité, hâtent cette dernière et augmentent la teneur en gluten; nous en avons la preuve. Ce sont précisément ces conditions qui prévalent dans lesterres à blé du Nord-Ouest pendant les saisons qui donnent la plus forte proportion de blé de première qualité; nous pouvons par suite en conclure qu'au point de vue de la production du grain de premier ordre, nous y trouvons là des avantages égaux à ceux que nous rencontrons dans nos fertiles prairies."

D'autres facteurs, tels que la production et la sélection de la semence, l'assolement et les méthodes scientifiques d'exploitation, jouent un rôle considérable dans le succès de la culture du blé. A ce point de vue, au Canada, les fermes expérimentales fédérales et les différentes institutions provinciales ont une influences considérables. En premier liue, il faut citer la création de variétés qui mûrissent avant l'arrivée des gelées précoces d'automne. Le travail le plus remarquable qui ait été fait dans cette voie est la création d'un blé auquel on a donné le nom de "Marquis". Il est le résultat de sélections successives faites par le Dr C. E. Saunders, le céréaliste du Dominion, sur une variété non fixée et qui était un hybride Red Calcutta dur et Red Fife ordinaire.

Cette variété est maintenant le type de l'Ouest. Le blé "Marquis" mûrit généralement de quatre à douze jours plus tôt que le Red Fife et donne de gros rendements, en particulier dans la Saskatchewan où il produit de 10 à 50 p.c. plus que le Red Fife. Au point de vue industriel, il a des qualités remarquables: sa farine a une très bonne couleur et d'excellentes qualités boulangères. Trois années de suite, dans les concours internationaux en Amérique, c'est le "Marquis" qui a remporté la plus haute récompense.

L'Association canadienne des producteurs de semences, dont tous les members pratiquent la sélection rationnelle des grains de semence, accomplit, elle aussi, un beau travail. Ce travail consiste à maintenir dans le pays un stock de semences présentant le plus haut degré de qualité et de pureté, afin de mettre à la disposition de l'acheteur une immense quantité de ce que nous appelons ici "registered seed."

Bien que l'on ait trouvé qu'un système de rotation soit difficile à suivre au point de vue pratique, en particulier dans les centres anciens, il est indéniable qu'un tel procédé serait très profitable et très recommandable. Même sur les terres neuves, on conseille aux colons d'adopter une certaine forme de rotation, dans le but d'viter la propagation des mauvaises herbes et de maintenir la fertilité du sol.

C'est sur une grande échelle et extensivement que l'on cultive le blé dans l'Ouest Canadien, à cause de la fertilité du sol, de son bon marché et de l'usage général des machines agricoles.

Pour le blé de printemps, dans les trois provinces de l'Ouest Canadien, le rendement moyen par acre est de 19 minots. La moyenne du rendement pour le Canada tout entier dépasse de 5 minots par acre celle des autres pays américains. Cela s'explique par le fait que le Canada possède une plus grande étendue de sol vierge et jouit d'un climat particulièrement favorable. Sans doute, ce rendement est à peine comparable à ceux obtenus par des pays petits, là où l'on cultive intensivement et où l'on sème les variétés lourdes d'hiver à grand rendement. Le transport du blé est une question de la plus haute importance, et ce n'est que depuis que le Pacifique Canadien a des lignes qui sillonnent l'Ouest que le Canada est devenu un aussi grand centre de production et d'exportation. Son remarquable système de voies navigables naturelles le met dans une situation enviable, tandis que le développement colossal de ses chemins de fer retient l'attention du monde entier.

Pour conclure, on peut dire que l'avenir de la culture du blé au Canada est exceptionnellement brillant. D'après les statistiques, il y a dans l'Ouest Canadien 171,-000,000 d'acres susceptibles d'être mis en culture. Le quart seulement de cette superficie, en prenant 19 minots comme rendement moyen, nourrirait 812,250,000 habitants en leur allouant 8 minots par tête.

L'Industrie Laitiere

Extrait de l'ouvrage de M. Grisdale

DEUXIEME PARTIE

RACES DE VACHES LAITIÈRES

(*Suite*)

LE TAUREAU DE RACE LAITIERE

SOINS ET ALIMENTATION

Certaines méthodes d'alimentation et certains aliments peuvent diminuer l'ardeur du taureau et le rendre moins propre au service. Par exemple, de grandes quantités de gros fourrages, peu nourrissants, comme le maïs ensilé développent parfois tellement l'abdomen et réduisent tant la vitalité que le taureau devient très maladroit, et que ses services sont très peu sûrs. Quand on n'a pas de foin de trèfle, il faut augmenter la portion de son, ce qui reviendra au même. Le son est également fort utile lorsque les rations ou autres fourrages sont en petite quantité ou qu'ils font entièrement défaut parmi les aliments dont on dispose.

LE VEAU

Dans le choix de veaux pour l'élevage en vue de maintenir ou d'augmenter l'effectif du troupeau, il faut s'attacher à ne prendre que la progéniture des meilleures vaches et seulement les génisses les mieux développées dans cette progéniture. Beaucoup de bons veaux, provenant de bonnes vaches, font de pauvres animaux. Ceci peut être le résultat d'une seule cause ou d'une combinaison de causes. Les recommanations que nous donnons ci-dessous sont basées sur une expérience de dix-huit années pendant laquelle nous avons élevé plusieurs centaines de veaux. Nous avons la certitude que le succès couronnera à peu près sûrement les efforts de celui qui observera fidèlement ces règles.

LA MÈRE

La vache en gestation doit être tenue en bonne santé et en bon état, et surtout pendant les six ou huit semaines qui précèdent la parturition. On doit cesser de traire une vache adulte au moins six semaines avant qu'elle donne naissance à son veau, puis s'attacher à la mettre en bon état de chair.

La génisse qui en est à son premier veau doit être nourrie généreusement et avec prudence pendant toute la période de gestation. Sa nourriture doit être la même que celle que l'on donnerait à une vache en pleine lactation; les aliments les plus convenables sont l'herbe du pâturage, le foin de trèfle, les racines, l'ensilage, le son, l'avoine et les tourteaux de lin.

QUEL VEAU DOIT-ON ÉLEVER?

Il y a des gens qui n'aiment pas élever les veaux provenant de génisses. Mais si ces génisses ont été accouplées à un bon reproducteur et bien nourries pendant la gestation, il est tout probable que leurs veaux seront tout aussi bons que ceux provenant de vaches plus âgées. Cependant, dans le cas de génisses croisées, il n'est pas prudent d'élever leur premier veau, car, l'aptitude laitière de la mère n'étant pas connue, l'éleveur pourrait se trouver, six ou neuf mois plus tard, avec un veau d'une mauvaise vache.

(*A suivre*)

Soumissions

DES Soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'au 15 mai pour le privilège de couper le foin durant la saison de 1914 sur les terrains suivants :

1re Parcelle—Les 2 milles extérieur des lots 170 à 175, St. Norbert.

Parcelle 2e—2 milles intéérieur des lots 170 à 176 ; lots 178 à 187 à l'exclusion de 10 acres du lot 185, qu ine sont pas notre propriété et 15 acres du lot 179 qui sont loués.

Parcelle 3e—2 milles intérieur et extérieur du lot 200.

Les offres seront reçues pour une ou plusieurs parcelles.

H. A. AYLWIN,
Banque Hamilton, Winnipeg.
27

Le Peril de la Mer

Il vient de se tenir à Londres une convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer. L'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Russie, la Suède étaient venus à ce rendez-vous.

D'avance les hautes parties contractantes s'étaient engagées à appliquer les dispositions dont la convention arrêterait les termes. La conduite des débats avait été confiée à un spécialiste français, ancien professeur de droit, M. Guernier, député de Saint-Malo. Et, pour le remarquer en passant, n'est-ce pas une chose admirable que ce vieux nid de pirates, mibretons ni-normands, par qui les mers furent jadis écumées fournisse aujourd'hui un élu, non seulement à la France, mais au monde civilisé, aux fins de diriger un débat qui a précisément pour but de protéger sur la mer les chances humaines de la vie ! Les gens qui vont répétant: "Rien ne change ! Il n'y a pas de progrès !" ont décidément du parti-pris.

Le trop fameux naufrage du "Titanic" aura été pour quelque chose dans ce brusque désir d'entente arraché à tant d'Etats qui, d'ordinaire, insistent plus volontiers sur ce qui les divise que sur ce qui les rapproche. Mais il n'y a pas comme un péril commun, tragique, inévitable, pour mettre une sourdine aux conflits d'amour-propre. Et aussi bien la minute était-elle venue où il fallait que le bon sens et l'expérience de ceux qui savent ce que c'est que la mer s'imposât à l'égoïsme, à l'imprudence de ceux qui prétendent se jouer d'elle.

Une des caractéristiques de notre temps est sûrement, du haut en bas de l'échelle sociale, un amour croissant du bien-être, une répugnance tous les jours plus marquée pour le sacrifice. L'homme est si enivré de ses conquêtes qu'il prétend traiter les éléments comme des sujets domestiqués. Les passagers qui, de plus en plus nombreux, traversent les océans, exigent aujourd'hui qu'on les affranchisse d tous les inévitables ennuis que traine après soi une traversée un peu longue. Il semble qu'ils aient tout à fait oublié que la mer n'est pas domptée. Ils ont fini par la traiter avec une désinvolture où il y avait de la bravade.

Vous rappelez-vous avec quelle admiration l'excellent La Harpe parlait des navires de son temps ? Il les nommait emphatiquement des "villes flottantes". Nos modernes paquebots ne sont plus seulement des villes flottantes: ce sont des capitales de plaisir, des palaces mouvants, des maisons de jeu, quoi encore? On y lit chaque matin un journal qui a reçu par la Sans-Fil les télégrammes de la politique, du monde, de la Bourse, de l'univers entier. On peut y prendre des bains en nageant dans des piscines d'eau douce.

On trouve à bord des jardins, des tennis, des théâtres, des coiffeurs, des onduleurs, des manicures. Enfin on y jouit de toutes les sensations du luxe le plus raffiné, y compris cette satisfaction chère à de nombreux cosmopolites: on est assuré que pour une traversée organisée dans de telles conditions, on paie des sommes exorbitantes, des prix qui écartent tous les misérables que la Fortune n'a pas faits un peu miliardaires.

Malheureusement, tandis que, obéissant à la loi de l'offre et de la demande, toutes les compagnies du monde ont plus ou moins sacrifié à ces exigences folles, les paquebots ont tellement perdu leurs caractères primitifs, ceux que leur impose le péril de la mer, qu'un gouffre s'est creusé entre la sécurité et le luxe. C'est dans cet abîme-là que le "Titanic" a sombré.

Il est très facile de comprendre que l'on ne charge pas impunément et indéfiniment un navire en superstructure sans diminuer les conditions de sa stabilité. De même est-il fou de modifier, de déplacer, d'étrangler tous les services vitaux du paquebot, pour satisfaire aux exigences, aux caprices, à l'égoïsme des "belles madames" qui ont fini par croire qu'un steamer est un casino et l'Océan une plage de sable.

J'ai ouï dire que les dossiers produits à la convention de Londres renferment à ce sujet des renseignements incroyables. De notoires compagnies étrangères, à qui l'on faisait honte de l'insuffisance des moyens de sauvetage, du nombre infime d'embarcations mises, en cas de naufrage, à la disposition des passagers et de l'équipage, ont répondu avec naïveté :

—Mais vous décrétez notre ruine ! comment voulez-vous que nous mettions tant de canots au service du sauvetage quand nous sommes obligés de verser le café dans des tasses à quarante-cinq francs la pièce ! (sic)

Le public agit ici comme les enfants qui s'approchent du feu et qui ont besoin qu'on les tire rudement pour leur apprendre que la flamme brûle. Aussi bien les compagnies affolées ont-elles, au bout du compte, été satisfaites qu'un pouvoir extérieur à elles intervint avec la puissance d'un règlement qui aura force de loi pour les affranchir de cette concurrence de luxe au terme de laquelle elles aperçoivent d'universels sinistres.

Allez donc, quand vous êtes marchand de billets, dire à des clients impérieux:

—Si je vous passe encore ce caprice-là, je vous noierai !

Le client impérieux aurait un haut-le-corps, et, dare-dare, il irait acheter son passage à l'agence d'en face, plus complaisante, celle-là, c'est-à-dire plus criminelle.

La convention internationale de Londres met heureusement fin à cette surenchère. Dans une suite d'articles où apparait et s'impose la clarté de l'esprit français, sa puissance de synthèse, la question est définitivement réglée: les paquebots ne pourront plus naviguer qu'à la condition de satisfaire à des règlements très précis, qui mettent du côté de la prudence et de l'expérience tous les avantages merveilleux dont nous disposons aujourd'hui. La religion de la sauvegarde de la vie humaine n'aura pas d'athées "sur la mer." Les hautes puissances contractantes en ont ainsi décidé. Il faut les en louer bien sincèrement.

Mais en resteront-elles là ?

Verrons-nous venir une heure où elles se décideront à traiter des conditions de la sauvegarde de la vie humaine "sur la terre," au lieu d'unir et de préparer toutes leurs combinaisons pour assurer plus efficacement la destruction?

HUGUES LE ROUX.

Aux Jeunes Filles a Marier

Mgr Bolo a donné à Paris, une série de quatre conférences sur ce sujet peu banal: les jeunes filles à marier.

Nous résumons, d'après un journal parisien, la conférence de clôture. Ayant à parler du rôle dévolu aux jeunes filles dans la restauration du mariage, Mgr Bolo leur a dit comment elles doivent envisager le mariage, comment s'y préparer, comment choisir et conquérir leur mari :

"Le mariage, dit-il, les jeunes filles l'envisagent souvent avec une légèreté qui ne correspond guère à la réalité des faits. "Si tu crois que c'est drôle d'épouser ce monsieur," disait l'une d'elles à sa mère. A quoi la mère répondit, avec une sagesse avertie: "Mon enfant, on ne se marie pas principalement pour faire quelque chose de drôle !"

Peut-être apprend-on aux jeunes à trop croire au bonheur. Il faut y croire, certes, non pas au bonheur frivole, non pas du moins à la durée de ce bonheur-là. Le vrai bonheur, celui qui dure ou enfin celui qui a des chances de durer, est inérapable du devoir. Et le devoir de l'épouse réclame une sérieuse préparation.

Comment donc les jeunes filles se prépareront-elles au mariage ? Mettez-vous en valeur esthétique, ménagère, intellectuelle, morale," leur conseille Mgr Bolo.

De là, nécessité pour les jeunes filles de cultiver leur intelligence. Il a parlé longuement l'année dernière; il ne fait donc que l'indiquer.—Quant à la valeur esthétique, il ne la dédaigne point mais il entend qu'elle soit en rapport avec la valeur morale. "Une beauté exceptionnelle, dit-il, suppose, si on l'envisage en fonction du bonheur, un mérite exceptionnel. L'une attire, mais l'autre retient. Ce n'est pas à dire que l'on trouve si facilement réunies dans la même personne le mérite et la beauté. Des femmes exceptionnellement belles dont l'histoire fait mention, l'histoire n'assure pas qu'elles furent exceptionnellement heureuses.

Mgr Bolo insiste particulièrement et avec infiniment de raison sur la mise en valeur ménagère des jeunes filles, et il s'apitoie sur ces ménages "ou la femme de chambre peut tout casser, où la cuisinère "chipe" tout ce qu'elle veut, et où le mari paye, pendant que madame démenage les grands magasins."

Et voici quelques conseils pour le choix du mari.

1. "N'épousez pas un inconnu. Un fiancé est le plus délicieux des menteurs. Réservez votre confiance pour le temps du mariage. Vous en aurez toujours trop avant le mariage." Mgr Bolo approuve donc les longues fiançailles, qui permettent aux fiancés de se mieux connaître. Et que la jeune fille se garde bien, au cours de cette réciproque étude, de négliger ce qui lui paraîtrait à première vue négligeable: "Dans les grandes choses, les hommes se montrent tels qu'ils veulent paraître: dans les petites choses, ils se montrent tels qu'ils sont."

2. "Ne veuillez pas vous marier à tout prix." Il y a des jeunes filles qui limitent d'une façon singulièrement baroque leurs exigences dans cet ordre d'idées. Mgr Bolo en connait une qui ne voulait épouser qu'un monsieur qui portât le pardessus à taille, et une autre qui prétendait, sans plus, que son futur mari s'appelât Gaston. Ce sont des garanties morales qu'il faut exiger; et de ces garanties-là, Mgr Bolo en recommande trois expressément: "La jeune fille devra s'assurer que son fiancé est un homme religieux—au sens à la fois large et profond du mot, c'est-à-dire qu'en toutes choses il obéit à sa conscience, qu'il tient avec loyauté et fermeté ses engagements, qu'il est respectueux de la faiblesse des faibles et de la croyance des croyants; en second lieu qu'il est énergique, car la femme a droit à la protection et à la fidélité de son mari,—et le conférencier cite cette noble parole de Léonard de Vinci: "Il n'est pas de plus haute seigneurie que la maîtrise de soi"; en troisième lieu, qu'il est doué d'un bon caractère.

C'est beaucoup demander, somme toute. Et il importe d'autant plus de se convaincre que ce n'est pas avec des qualités inférieures qu'une jeune fille a chance de séduire un homme supérieur.

Transition toute naturelle à la troisième partie de la leçon: Comment choisir et conquérir son mari ?

Diogène cherchait un homme. Mgr Bolo parle de ces mères qui "semblent toujours avoir à la main la lanterne de Diogène", et de la "meute décuplée des agences, des vieilles dames et des amis de la maison", et de l'utilisation des stations balnéaires pour la recherche matrimoniale, mais ajoute-t-il, "les bons maris ne se pêchent pas comme des truites à la volée." En outre, "cette offre intrépide de soi-même, n'est pas sans péril pour la pudeur."

La toilette? Mgr Bolo n'en proscrit pas les honnêtes artifices. Il se souvient que Saint-François de Sales voulait que Philotée fût "la mieux attifée de la compagnie." Mais il n'aime guère la poudre et les fards. A s'accommoder de la sorte, on s'expose à manquer le but: "Le costume de chasse met en fuite le gibier." Et encore : "Un rat quand il voit du lard trop bien arrangé se méfie de la souricière."

Eh quoi ! Le mariage est-il donc un piège pour l'homme? Non, sans doute, en principe, mais en fait, quelquefois. Et il ne faudrait pas qu'il le fût. Il ne le serait pas, ou du moins il le serait plus rarement si la jeune fille à marier se rendait mieux compte des questions que se pose à son sujet l'honnête homme, avant de contracter mariage. Il se demande s'il pourra vivre sans ennui avec la femme que sera cette jeune fille, si elle tiendra bien sa maison, si ses allures sont correctes, si elle est capable de lui donner des enfants bien portants et de les bien élever.

Conclusions: Ayez toutes les ambitions en ce qui concerne les qualités morales de votre mari, mais d'abord justifiez à vos propres yeux, par votre valeur personnelle, ces ambitions.

AMIS ET COMPATRIOTES

Si vous voulez vous procurer un bicycle léger, solide et bon coureur, soit de marque belge, soit de marque canadienne allez chez

Alb. Vandendriessche

En face du Club Belge

En magasin beau choix de bons bicycles, bicycles de course et autres, pour hommes et dames. Un stock de 15 à 25 vélos toujours en magasin.

Réparation de vélos de toutes marques et avec pleine garantie.

Travail soigne, Prix raisonnables, prompte livraison

Essayez, et vous serez satisfait.

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

MANITOBA

Plus le temps avance, plus les émigrants étudient les ressources de notre province.

La chose est attestée par les rapports du Département de l'Agriculture et de l'Immigration de la province, et par les statistiques du Département de l'Intérieur du Gouvernement du Canada.

Les compagnies de chemins de fer annoncent l'arrivée prochaine de beaucoup de nouveaux colons qui s'empareront de la terre inoccupée le long de leurs lignes

Les faits sont que les avantages du Manitoba sont de plus en plus reconnus.

Ses terres splendides, ses chemins de fer nombreux, sa proximité des meilleurs marchés, ses avantages au point de vue de l'éducation, ses moyens de transport faciles sont des attraits pour beaucoup de colons chaque année.

Et quand l'industrie agricole est prospère, les autres industries grandissent et prospèrent aussi.

Ecrivez à vos amis et dites leur de venir s'établir dans le

MANITOBA

Pour plus amples renseignements écrire à

Jos. BURKE, Bâtisse du Bureau Industriel, coin des rues Water et Main, Winnipeg, Man.

Jos. HARTNEY, 77 Rue York, Toronto, Ont.

J. F. TENNANT, Gretna, Man.

W. W. UNSWORTH, Emerson, Man.

A BEDFORD, député ministre de l'Agriculture, Winnipeg, Man..

COUVENT DE SAINTE-AGATHE

Magnifique maison d'éducation tenue par les Sœurs des Saint-Noms de Jésus et de Marie, dans le village de Sainte-Agathe.

Toutes les améliorations modernes.

Classes superbes.

Vaste cour de récréation; joli entourage, ayant comme décor la prairie, la verdure des bois et la rivière Rouge.

Enseignement complet en anglais et en français.

Un train arrive de Winnipeg à Sainte-Agathe tous les matins et ramène les voyageurs à la ville dans l'après-midi. Un autre train arrive le soir et part le matin.

Termes par mois: Pension, éducation, blanchissage et lits, $11.50.

Pension	$8.00.
Education	1.50.
Blanchissage	1.00.
Lit complet	1 00.
Musique	3.00.

S'adresser à :

La Superieure du Couvent de Sainte-Agathe

Sainte-Agathe, Manitoba.

TRIBUNE LIBRE

Monsieur le Directeur,
Le Manitoba.

Me permettrez-vous de me servir des colonnes de votre estimable journal pour faire quelques observations concernant la morale publique et la vente des liqueurs enivrantes dans notre ville de St. Boniface.

Ce n'est pas dans le but de décrier notre population, au contraire, prise dans son ensemble notre ville peut être comparée avantageusement avec n'importe quelle autre ville du Dominion, et notre population peut être fière de son niveau moral, mais ce niveau moral n'est pas si élevé qu'il ne soit plus possible de l'élever davantage.

Le rapport du département de police de Saint-Boniface pour l'année finissant le 31 décembre dernier, nous donne les détails très intéressants sur l'administartion de ce Département; nous devons féliciter notre département de police pour les efforts qu'il fait pour empêcher la vente sans licence des liqueurs enivrantes dans notre ville; les moyens qu'il emploie pour faire disparaître les maisons de mauvaise réputation qui viennent s'implanter dans notre ville sont à son crédit aussi bien que son succès à faire observer tous les règlements de la ville; voici les remarques contenues dans le rapport à ce sujet: "Aussitôt que j'ai pris charge nous avons commencé à faire observer les règlements de la ville et je puis dire que nous avons assez bien fait si l'on considère qu'ils n'avaient jamais été, ou seulement partiellement mis en force; en commençant, quelques-uns ont semblé trouver cela bien dur, car ils avaient été habitués à faire comme il leur plaisait; maintenant je suis satisfait que nous avons le contrôle et nous avons aussi la majorité de la population avec nous."

Si réellement ces conditions existaient avant, il est facile de concevoir toutes les difficultés que le département de police a dû surmonter pour faire observer tous les règlements, et un succès aussi complet dans l'espace d'une année seulement, est bien de nature à nous rassurer sur la sécurité des citoyens et de leur propriété. Naturellement, il est évident pour les citoyens que la situation, telle que représentée dans le rapport de police comme existant avant l'année dernière, a été pour le moins, exagérée. Quoiqu'il en soit, il me fait plaisir de féliciter notre département de police pour ce qu'il a fait et tous les citoyens lui doivent l'appui et l'encouragement dans l'accomplissement de ces devoirs remplis de si grandes responsabilités. Mais les citoyens ont aussi le devoir de s'intéresser à tout ce qui concerne la morale publique et à signaler les abus et les ménagements au devoir, que le département de police peut commettre. Le public a remarqué que l'ivrognerie dans nos débits de boisson et sur la rue, a beaucoup augmenté, surtout le dimanche; ceci indique que la vente des boissons s'est faite plus librement, particulièrement le dimanche. Je crois que nous en trouvons la cause dans le rapport même du département de police; voici ce que contient le rapport à ce sujet: "Quant aux hôtels licenciés, nous les avons laissés avec le département Provincial des Licences, mais j'ai reçu dernièrement quelques mauvais rapports et je me propose de les surveiller plus particulièrement cette année."

Naturellement, les hôteliers sachant qu'il n'y avait plus personne pour les surveiller, en ont pris avantage; et c'est un fait connu qu'au moins en dehors de la cité de Winnipeg, le département Provincial des Licences laisse la surveillance des hôtels licenciés, en ce qui regarde la vente des liqueurs et la morale, à la police municipale, à moins qu'il n'y ait des plaintes faites directement au département contre les hôteliers, c'est ce que déclarait dernièrement l'Inspecteur en Chef des Licences Provinciales; il suffit de lire la loi des licences sur la vente des liqueurs pour se convaincre qu'elle impose le devoir à chaque officier de police municipal ou provincial, de faire observer cette partie de la loi; d'ailleurs notre ville a aussi un règlement concernant la morale publique et il ne fait aucune exception pour les débits de boisson. Une des raisons qui a déterminé le département Provincial des Licences à laisser cette surveillance des débits de boisson à chacune des Municipalités, c'est qu'il a reconnu, de fait, il appartient aux Municipalités de veiller à la morale publique dans leurs propres limites.

Maintenant, comment notre département de police a-t-il pu se dégager d'un devoir aussi impérieux? Notre département de police est composé d'hommes trop intelligents et trop conscients de ce devoir, pour que nous croyions qu'il s'en soit désintéressé de lui-même, si l'on tient compte des efforts que notre Conseil Municipal a faits dans le passé, pour empêcher le département de police d'accomplir ce devoir, on est naturellement porté à croire que c'est sous l'influence du Conseil ou de quelques échevins que notre département de police a agi ainsi; quoiqu'il en soit, je suis convaincu que c'est le devoir de tout bon citoyen et qu'il suffit de faire comprendre à notre Conseil Municipal et à notre Département de Police qu'ils n'entende pas laisser le soin de maintenir l'ordre et la morale dans nos débits de boisson, à des étrangers, pour que cette surveillance de nos débits de boisson par nos officiers de police soit rétablie, je sais que ce n'est pas toujours agréable d'accomplir ce devoir parce que la mentailité d'un trop grand nombre de nos citoyens, fait défaut; par exemple, plusieurs même de nos braves citoyens prétendent que la police n'a rien, à voir dans nos débits de boisson, et lors même qu'il y aurait des désordres ou même une bagarre un officier de police n'a pas droit d'entrer pour intervenir à moins qu'il en soit requis par l'hôtelier lui-même; ou encore qu'un officier de police ne doit pas arrêter une personne ivre sur la rue mais qu'il doit la conduire à son domicile; ils regardent d'un mauvais œil celui qui a assez de courage pour faire punir un hôtelier pour infraction à la loi des licences et suivant eux, un hôtelier a le droit de démoraliser quiconque à l'imprudence de fréquenter son hôtel. Cette mentalité n'est pas celle de la population en général, mais seulement d'un groupe de citoyens qui, trop souvent, réussissent en pratique à faire prévaloir leurs idées, parce qu'ils sont plus audacieux et plus actifs que les autres.

Jusqu'à ces derniers temps; les élections municipales se faisaient presque toujours par l'influence des hôteliers et de leurs partisans, mais nous avons constaté un changement cette année; les bons citoyens semblent s'être ligués ensemble pour élire comme maire, un citoyen respectable et respecté. Dans les quartiers 3, 4 et 5 où l'influence de la boisson n'a pu se faire sentir, il a obtenu une forte majorité; le quartier 3 n'a pas de débit de boisson, et le quartier 4 et 5 n'en a qu'un; espérons que ce mouvement va se continuer et qu'avant longtemps nous pourrons diminuer le nombre de nos écoles de démoralisation.

Un fait remarquable e tqui est une cause plus grande de démoralisation et en même temps une force pour les partisans de la boisson, c'est que presque tous nos débits de boisson sont groupés ensemble au centre de notre population canadienne française, dans un espace de moins de 800 pieds carrés nous avons 5 débits de boisson; dans les quartiers 4 et 5 composés en grande partie de concitoyens de langue étrangère à la nôtre, il n'y en a qu'un seul, et les circonstances ont déjà montré qu'il est impossible de leur en imposer un autre.

Notre département de police est mer au désir des citoyens, mais il bien disposé je crois, à se conforfaut que ce désir lui soit manifesté par le Conseil, et qu'il ne soit pas ensuite restreint ou intimidé en sous-main, par quelques échevins.

J'ai cru devoir faire publiquement ces quelques remarques et signaler ce manquement au devoir par notre département de police parce qu'un trop petit nombre de citoyens ont pu en prendre connaissance. Que ce soit notre département de police lui-même ou le Conseil qui en soit responsable, les citoyens ont le droit de protester, et si cela ne suffit pas, ils auront le devoir en temps opportun de se servir des moyens que les circonstances fourniront pour y remédier, car nous n'avons pas le droit, et ce serait une honte pour nous, citoyens de Saint-Boniface, de laisser à des étrangers, le soin de maintenir l'ordre et la morale, dans les limites de notre ville.

S inotre département de police mérite nos félicitations pour son zèle à empêcher la vente, sans license, de liqueurs enivrantes, il mérite encore plus d'être blâmé pour avoir laissé faire la vente illégale de liqueurs enivrantes, surtout le dimanche dans nos débits de boissons licenciés, car il s'y fait beaucoup plus de mal que dans les maisons non-licenciées.

LIG. GAGNE.

Acte relatif a l'arpentage des terres du gouvernement.

En conformité avec les dispositifs de la Section 58 de l'Acte Concernant l'Arpentage des Terres du Gouvernement, avis est donné par la présente, que le Ministre de l'Intrérieur a reçu une pétition des propriétaires de terrain ou des personnes occupant des terres à titre de homesteads, dans le Township quatorze, Range onze,Est du principal méridien, représentant que les piquets indicateurs de l'arpentage original du dit township sont disparu et demandant qu'un nouvel arpentage soit exécuté.

Toute personne à même de connaitre la position d'une ou de plusieurs des marques, limitant les terres qui doivent être réarpentées ou qui pourrait fournir quelque information permettant d'établir la position des marques indicatrices est requise par la présente d'en informer le Ministre de l'Intérieur par lettre recommandée avant le 30 juin 1914.

E. DEVILLE,
Inspecteur Arpenteur Général des Terres du Gouvernement.

Ottawa 24 avril 1914. 27-30

Service des Abonnements

Nous adressons depuis quelques semaines notre journal à un certain nombre de nos amis, dans l'espérance qu'ils s'abonneront. Ceux qui voudront bien répondre à notre invitation seraient très aimables s'ils voulaient nous prévenir le plus tôt possible. L'envoi du journal, en dehors de nos listes régulières, demande une assez lourde somme d'ouvrage et surcharge considérablement nos ateliers. Ceux qui examineront un peu *Le Manitoba* se rendront facilement comp-

---

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'iceini chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead —y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison vaiant $300.

W. W. COREY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Contrat pour la Poste

DES Soumissions cachtées, adressées au Maitre-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 29ème jour de mai, 1914, pour le transport de la poste de Sa Majesté, par contrat pour quatre ans, six fois la semaine, aller et retour, entre Headingly et Pigeon Lake, R. M. D. No. 1, tel service devant commencer au plaisir du Maître-Général des Postes.

On peut obtenir, aux bureaux de poste de Headingly, St. François-Xavier et Pigeon Lake et au bureau de l'Inspecteur des Postes les avis imprimés énumérant les autres renseignements quant aux conditions du contrat, ainsi que les blancs de soumissions.

Téléphonez:
Bureau de l'Inspecteur des Postes,
H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Postes.

Winnipeg, 17 avril, 1914. 25-27

Cite de St. Boniface

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire, et fera et construira les travaux ci-dessous énumérés, comme améliorations locales, payables par taxes spéciales, (à moins d'en être empêché dans chaque cas respectif, par une pétition telle que ci-après mentionnée).

Dans les cas respectifs où telles améliorations locales seront exécutées la Cité émettra des débentures spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prélevera annuellement une taxe uniforme de frontage (sur les propriétés faisant front sur les terrains où l'ouvrage sera fait, suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionné dans la liste ci-dessous, l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six pour cent par an et à un pour cent de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent par an.

Dans le cas de trottoirs construits seulement sur un côté de la rue la cotisation sera prélevée seulement sur les propriétés faisant front sur ce côté-là de la rue.

Dans le cas de la ruelle projetée la cotisation sera prélevée sur les propriétés faisant front sur les deux côtés de la dite ruelle.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété affectée dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et la cotisation requise pour en payer le coût la Cité de Saint-Boniface pourra, sans autre avis, procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition, telle que ci-dessus mentionnée n'aura été présentée, et à prélever les taxes spéciales de frontage tel que mentionné ci-haut.

Les travaux projetés et les propriétés sur lesquelles les dits travaux seront faits, et la période d'années durant laquelle la cotisation sera prélevée, et à l'expiration de laquelle les débentures émises pour en payer le coût seront payables, sont respectivement comme suit :—

PERIODE DE SEPT ANS

Un trottoir en madriers de 5 pieds et 4 pouces de largeur, sur le côté ouest du Chemin Bourget, de la rue Lambert au côté nord du Chemin Springfield. Coût approximatif —$647.07.

Un trottoir en madriers de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté nord de l'avenue Oak, de la rue St. Joseph à la rue Langevin. Coût approximatif—$439.95.

Un trottoir en madriers de 4 pieds de largeur sur le côté est de l'avenue Taché, de la rue MacMillan, à l'avenue Linden. Coût approximatif —$330.00.

PERIODE DE VINGT ANS

Une ruelle de 20 pieds de largeur à travers les lots Nos. 708, 710, 712, 714, 716, 718, 720, 807, 809, 811, 813, 815 et 817 D.G.S. 76, Plan 64. Coût approximatif—$13,300.00.

(Le plan indiquant l'endroit exact de cette ruelle projetée peut être vu au bureau du Soussigné tous les jours de 10 heures a.m., à 4 heures de l'après-midi.

Par ordre,
J. B. COTE,
Greffier.

St. Boniface, Man.,
le 6 mai, 1914. 27

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

Si vous avez une propriete a vendre, annoncez-la dans "Le Manitoba", et vous trouverez un acheteur.

JOURNALISME

Mercredi dernier, le révérend père Gladu, O.M.I., directeur de *L'Ami du Foyer*, célébrait le cinquantième anniversaire de son entrée dans le journalisme. Le Père Gladu a débuté au *Courrier de St. Hyacinthe*, et il a toujours aimé le métier. Nos félicitations à ce distingué et vénéré confrère.

La Première Fleur de Nos Prairies

C'est l'*Anemone patens*, Anémone pulsatille que les Anglais appellent *Crocus, Pasque Flower*. Aux premiers rayons du soleil d'avril, elle ouvre ses sépales couleur du ciel. Elle est velue, soyeuse, comme un poussin qui sort de la coque. Le bouton qui lui donne naissance éclot avant celui des feuilles, voilà pourquoi elle est si hâtive. Gracieuse messagère du printemps elle est très populaire parmi les Manitobains. Pour vous en convaincre, poussez une pointe dans la prairie; rien de plus facile; vous n'avez qu'à prendre le tramway de Logan West et aller jusqu'à l'extrémité de la rue. Vous vous trouverez sur la lisière de la prairie et vous rencontrerez là de braves gens qui seront fiers de vous indiquer les endroits où la petite fleur printanière étale ses jolies couleurs. L. G.

Notes de l'Hotel-de-Ville

Le Conseil vient de voter la somme de $100.00 à la Children's Aid Society.

* * *

Le dernier rapport du Comité d'Eau et d'Eclairage au Conseil contenait la recommandation suivante: Que l'ingénieur de la ville reçoive instruction de préparer la connection d'aqueduc pour unir notre système à celui de la Municipalité de St-Vital, afin de fournir l'eau à cette dernière, aux termes du contrat passé l'an dernier.

* * *

Le Conseil fera installer dix nouveaux avertisseurs d'incendie dans la ville.

* * *

M. Jules Turenne a été nommé inspecteur des mauvaises herbes pour l'année 1914.

Winnipeg en Californie

Un de nos abonnés de Santa Monica, Californie, nous envoie des découpures de journaux intéressantes sur la colonie canadienne de cette ville. Le 23 mai, les canadiens qui passent l'hiver en Californie et dont un très bon nombre sont en train de se fixer presque en permanence dans cet endroit délicieux, fêteront le jour de l'Empire. Ce sera le *Empire Day*, aux Etats-Unis ! C'est curieux et intéressant à noter. La population américaine témoigne par ses journaux qu'elle est heureuse de bien accueillir ses hôtes et de s'associer à cet événement.

La colonie canadeinne de Winnipeg se fait de plus en plus nombreuse. Un groupe de nos Winnipegeois a acheté un bloc en lots et les gens de Winnipeg y construiront des maisons de villégiature, et même, dans bien des cas, des résidences permanentes. L'endroit choisi s'apelle Palisades, et fait partie du pays de Santa Monica.

Chronique de la Province

SAINTE-ANNE

Un grand nombre de conservateurs du comté de LaVérendrye se sont rassemblés le 2 mai, à la salle municipale, dans le but de former une organisation générale du comté.

La salle semblait trop petite pour contenir les électeurs désireux de prendre part au travail et de manifester leur attitude toujours de plus en plus favorable au Gouvernement Roblin.

De très intéressans discours furent prononcés par M. le Maire, M. Lauzon, M. André Neault, et autres dont plusieurs anciens libéraux qui annoncèrent hautement leurs intentions d'appuyer le gouvernement actuel.

Tout présage une bele victoire conservatrice à la prochaine élection à Sainte-Anne.

Plusieurs marchands de Winnipeg ont été convaincus, hier, en cour de police, d'avoir vendu du sirop d'érable dans lequel on avait trop mis d'autre sucre ! Les poursuites ont été prises par M. A. C. LaRivière, du département du Revenu.

Chez Nous ET autour de Nous

Avec les beaux jours on se livre à un grand nettoyage dans les rues et les cours de la ville. On fait aussi des plantations nombreuses. Saint-Boniface sera très coquet cet été.

La Compagnie Collin, coin des avenues Provencher et Taché, vient d'agrandir et d'embellir considérablement la devanture de son magasin. Le tout a très bon aspect. Nos félicitations.

MM. Benoit & Cie. ont obtenu de la Municipalité de Ste-Anne le contrat pour la construction d'un pont en fer sur la Rivière la Seine.

Le pont de fret du C.N.R. à la jonction de la rivière Rouge et de la rivière Assiniboine, à Winnipeg est presque terminé. On pourra se servir de ce pont dans un mois.

Lundi dernier était la Fête des Arbres. Les écoles ont été ouvertes comme d'habitude. Cependant dans beaucoup d'écoles on a fait faire des plantations d'arbres par les élèves.

Les semences sont très avancées partout dans la campagne. La température a été idéale pour les travaux des champs.

La Fanfare LaVérendrye a couronné la Fête des Arbres par un concert d'inauguration, sur le kiosque coquettement érigé sur le terrain de l'Hôtel-de-Ville. Nos vaillants musiciens, sous l'habile direction du Prof. Paul Salé, y ont exécuté un programme varié, avec une précision, un entrain et une justesse qui leur font honneur. Ils ont remporté un succès que le nombreux public a su souligner par d'enthousiastes applaudissements.

Nous espérons que cette jeune fanfare, dont les progrès rapides et constants tiennent du merveilleux, ne s'arrêtera pas en si bon chemin, et qu'il nous sera donné plusieurs fois, au cours de la belle saison, d'aller lui témoigner notre légitime appréciation. Merci pour ce régal musical.

Nous prions notre Conseil de Ville de trouver les moyens de voter un certain montant pour indemniser nos fanfares de leurs nombreux sacrifices, de temps et d'argent, et de s'entendre avec elles pour nous donner souvent des concerts en plein air; nous sommes persuadés que les contribuables leur en sauront gré.

La fanfare LaVérendrye et la fanfare de la Cité de Saint-Boniface ont droit à l'encouragement du public.

Le Conseil de Ville de Winnipeg paraît décidé à passer un règlement qui interdira plus de douze étages dans les futures constructions. C'est-à-dire que la hauteur du McArthur Building et du Union Trust serait à peu près la limite. C'est bien suffisant.

Le *Free Press* de samedi consacrait une de ses pages à Transcona, *ville magique*. Il y avait, dans cette page, du texte de rédaction et de grandes annonces des agents d'immeubles. Malgré les mois de gêne que nous avons traversés, il est difficile de croire, en effet, que la ville de Transcona, centre d'usines énormes, au nord et au sud de ses limites, ne prendra pas d'ici quelques années une importance très considérable.

Le Winnipeg Electric Railway de Winnipeg fera fonctionner des chars électriques sur la ligne Dundee, du C.N.R., jusqu'à Transcona. On ne sait encore si cet arrangement sera permanent, mais il donnera un renouveau d'activité à la ville de Transcona, qui deviendra ainsi en communication constante avec Winnipeg.

Les immigrants continuent d'arriver par milliers: anglais, français, polonais, italiens, russes, etc.

Le C.P.R. est après remplir de fonctionnaires la ville naissante de Transcona nord, ce qui semble indiquer que la compagnie poussera avec activité ses travaux dans cet endroit cet été.

La ville de Port Arthur devient de plus en plus importante. Les permis de construction jusqu'à cette date s'élèvent à $465,143. L'année dernière à pareille date, ils s'élevaient à $106,570 seulement.

Des capitalistes américains viennent de signer un contrat avec la municipalité de Dauntless, Alberta, pour l'établissement dans cette municipalité d'une manufacture de machines à battre : ce sera la Dominion Harvester Company.

Si on pouvait observer Winnipeg du haut d'un aéroplane, disons à une distance de cinq milles pieds, le coup d'œil serait étonnant. Le tableau montrerait quel développement énorme s'est fait depuis Transcona, à l'est, jusqu'à Saint-Charles, à l'ouest, une distance de 14 milles et de Kildonan, au nord, à Fort Garry et Saint-Vital au sud, une distance d'environ douze milles. Sur toute cette surface une grande métropole est en voie de formation, et d'ici quelques années le tout sera rempli d'une population solide, égale en nombre à la population des plus grandes métropoles du continent. —*Free Press.*

La Compagnie Guilbault Limitée, a obtenu un contrat de la Municipalité de St. Vital pour canaux d'égoûts, au montant de $60,000.00.

Lundi, mardi et mercredi soirs 11-12-13 mai au Théâtre Walker, soirée musicale par Mlle E. N. Thaw. Dans la semaine du 18 mai une troupe anglaise ayant à sa tête M. Lawrence Irving, représentera les drames suivants: "Typhoon", "The Unwritten Law", "The Lily", "The importance of being Ernest."

Il y aura assemblée des Artisans Canadiens-français mardi soir à la salle de l'Union Canadienne.

La revision de la liste électorale pour la partie rurale du comté de Saint-Boniface commencera lundi le 11 mai.

Avec M. J. H. Kern, qui veut construire une ligne de tramway à Transcona, et la Winnipeg Street Railway, qui veut se servir de la ligne Dundee et y faire courir aussi des tramways, la ville de Transcona est remplie d'espérance. Elle dicte même ses termes. Il est probable cependant que les deux lignes ne se nuiront pas trop, l'une passant au nord et l'autre au sud.

Les compagnies de chemins de fer rapportent que le fret sur toutes leurs lignes devient plus abondant. Signe des temps.

Une procession nombreuse de socialistes, de nationalistes a fait une parade, le 1er mai, à Winnipeg, particulièrement au Carré du Marché. On a affiché des inscriptions d'un radicalisme périlleux. Par contre tous ces messieurs ont refusé d'afficher le drapeau britannique; ils paraissent réclamer tous les droits, mais ils renient certains devoirs bien évidents.

Se sont enregistrés à l'Hôtel St. Boniface :

Carl Muller, Quibell, Ont.; S. C. Harris, Saskatoon; M. et Mme E. Perron; M. et Mme Duguay; J. Martel, Minneapolis; E. Chartier, Nelson, B.C.; M. et Mme Witzani, Paris; M. et Mme Chs. Tung, Paris; A. Dunenian, Paris; O. B. Janisse, Windsor, Ont.; M. et Mme E. Cherany. M. et Mme Borras, Thibeaultville.

MM. O. Couturier, T. Couturier, A. Gobeil et E. Pilon, tous de St. Boniface, sont partis ce matin pour LePas.

Citoyens, Protegez Votre Proprieté

Voici un sujet qui, ce me semble, devrait intéresser chaque citoyen de notre belle ville de St. Boniface. A quoi sert-il de payer des taxes pour embellir la ville en faisant des boulevards et en plantant des arbres le long des rues, si ces boulevards et ces arbres sont détruits peu de temps après par les personnes qui payent pour ces améliorations.

Que feriez-vous si quelqu'un allait chez vous et commençait à couper les arbres que vous venez de planter, ou encore, détruirait le gazon que vous voulez tenir en bonne condition en y travaillant tous les soirs, après une dure journée de labeurs? Immédiatement vous demanderiez la police pour arrêter cet homme qui aurait causé un dommage volontaire à votre propriété. Alors pourquoi ne pas agir de même quand vous voyez quelqu'un casser des arbres, plantés sur les boulevards, en jouant, ou traverser l'herbe des boulevards pour sauver quelques pas au lieu de suivre le trottoir, ou briser les garde-fous qui sont construits sur les trottoirs élevés pour la sauvegarde du public contre les accidents, ou enfin, abattre les enseignes indicatrices des rues si utiles a tout le monde. Toutes ces choses coûtent de l'argent, et qui paye pour? Vous MM. les Citoyens.

Vous allez peut-être me répondre, nous payons aussi le Département de Police pour la protection de la vie et de la propriété. C'est vrai, et soyez assurés que nous faisons de notre mieux pour empêcher tout dommage volontaire au public et à la propriété. Mais vous pouvez être certain que ce sera bien rarement que l'on causera quelques dommages lorsque l'officier de police est aux environs. Avec douze constables pour protéger la vie et la propriété dans toute la ville de Saint-Boniface, et pour couvrir 24 heures, vous comprendrez qu'il est impossible qu'il y ait un constable sur chaque rue en même temps. Tous ces hommes travaillent de 10 à 15 heures par jour, mais il leur faut aussi quelque repos. C'est pourquoi je demande à tous les bons citoyens de bien vouloir nous aider à faire notre devoir.

Que pourra faire un département de Police s'il n'a pas l'appui de tous les bons citoyens, en toute chose sans aucune exception? Pas beaucoup, je vous l'assure. Un constable, pas plus qu'un autre homme, n'a le don de deviner. Il peut, par la pratique, trouver des choses, qu'un homme ordinaire ne pourrait trouver, mais ordinairement, un constable doit posséder, certaines informations avant de pouvoir s'occuper utilement d'un cas quelconque. C'est pourquoi je demande que chaque citoyen nous avertisse ou nous appelle par téléphone, chaque fois qu'il verra quelqu'un endommager la propriété publique ou privée.

Un autre moyen par lequel les citoyens peuvent nous aider, c'est d'empêcher les enfants de jouer sur les boulevards, ou de grimper sur les poteaux indicateurs des rues, ou de se servir de frondes ou "sling-shots," instruments dangereux avec lesquels ils enlèvent l'émail aux enseignes des rues, cassent les vitres des maisons inhabitées, et même souvent de celles qui sont occupées.

Certaines personnes diront peut-être si nous devons défendre à nos enfants de jouer sur la rue, ou iront-ils? A cela je dirai qu'il y a beaucoup d'autres places moins dangereuses ou les enfants peuvent jouer. Il est vraiment étonnant que le nombre d'accidents, alors qu'il y a tantd'enfants qui jouent continuellement sur la rue, ne sont pas plus considérable Il me semble que beaucoup de parents ne s'occupent guère de savoir ou sont leurs enfants ou de se rendre compte de ce qu'il font dès qu'il ne sont plus dans la maison.

Je sais que les enfants sont des enfants, je sais qu'il doivent jouer, mais de grâce ne les laissez pas jouer dans les rues; en faisant cela, non-seulement vous éviterez les accidents, mais vous aiderez à la protection des arbres et des boulevards, qui sont votre propriété.

LEO MARCIL,
Chef de Police.

Saint-Boniface,
1er mai 1914.

Colonie Belge

Dimanche prochain, au Club Belge, il y aura élection pour la nomination de six membres du comité en remplacement de MM. Aug. VanHorenbeck, Emeric Taillieu, T. Elewaut, Aug. Van Raes, C. Christiaens, dont le mandat est expiré. Outre les cinq membres ci-dessus qui sont rééligibles et se soumettent a nouveau aux suffrages de l'assemblée, huit nouveaux candidats se sont fait inscrire, ce sont: MM. Em. Choque, Pierre Bossuyt, Jules Vansteenbrugge, Emile Verraes, Félix Menu, Alidor Van Elslander, Ed. Lammens, Octaaf Rodts.

Le dépouillement des soumissions pour l'agrandissement du Club Belge, devait avoir lieu samedi dernier. Le Comité actuel a jugé bon de remettre ce travail jusques après la nomination des nouveaux officiers.

Un Concert

M. Milan Sokoloff, l'éminent et classique professeur de piano a donné un splendide concert d'élèves à l'hôtel Fort Garry, hier soir. Parmi les numéros du programme nous mentionnons une brillante rapsodie de Saint-Saens, exécutée avec maîtrise par Mlle L. Couture, fille de M. Pierre Couture, de cette ville. Ce concert a été très distingué.

DANS LA VERENDRYE

M. P. A. Talbot a été choisi lundi comme candidat de M. Norris aux prochaines élections. M. Lané, qui avait été choisi il y a trois ou quatre semaines, s'est récusé.

M. Norris a assisté à la convention de lundi. Peu de monde, salle *presque vide*, nous écrit un correspondant qui a voulu écouter M. Norris. M. Norris a profité de son passage à Ste-Anne pour blâmer le gouvernement d'avoir choisi St-Vital pour y installer le Collège Agricole. Avis aux électeurs de St-Vital ! !

TRIBUNE LIBRE

A Propos des Elections au Club Belge

Nous lisons dans le journal Flamand "Ons Volk" :

Dimanche 10 mai prochain, il y aura élection au Club Belge, pour remplacer les membres sortant du comité et un démissionnaire.

Qui sera élu, ou d'abord qui se présente? Cette dernière question est résolue en parcourant la liste affichée au Club. Mais avant d'aller plus loin nous voulons avertir nos lecteurs, que cet article est écrit uniquement dans l'intérêt du Club Belge, et qu'aucune allusion n'est faite à qui que ce soit, en ce qui concerne les relations qu'il a eues ou a encore actuellement avec le club.

En conséquence nous exprimerons notre manière de voir telle qu'elle est, sans nous occuper des critiques que nous pourrions nous attirer dans la suite. Notre seul but est d'aider les membres dans leur choix de candidats capables et à même de diriger le club à l'avantage de tous ces membres. Wie zou er moeten gekozen worden :

Le club se compose de Belges et de Flamands en majorité et de Wallons en minorité.

Nonobstant, ces deux factions du club ont le droit de se voir représenter dans l'administration du club; puisque nous voyons sur la liste des candidats le nom de M. Emile Choque, wallon, de bonne conduite, au Manitoba, depuis plus de 20 ans, respecté de tous; un homme qui a des idées et qui sait comment les exprimer; un homme qui tient à cœur le bien-être de ses compatriotes au Canada; un homme qui a le temps et le moyen de surveiller ces intérêts, et qui a la conviction que le Club Belge ne peut pas rester ce qu'il est aujourd'hui, mais qu'il doit aspirer à de plus hautes destinées; pour toutes ces raisons, Flamands, votons pour notre compatriote Wallon.

Nous ne nous nuirons ni ne nous abaisserons par cet acte, nous montrerons une fois de plus que nous voulons donner justice à qui de droit; supposons même qu'il voudrait soutenir des idées contraires à l'intérêt du club, il serait de très peu d'importance pour la majorité du conseil d'administration. Mettons toute partialité et personnalité de côté, et que les entrevues secrètes, les discours publics, et les écrits que nous avons entendus et lus, depuis quelquetemps n'influencent pas vos votes. D'ailleurs, tous ces bourdonnements ne servent souvent qu'a semer la discorde entre les membres du Club Belge, et ont pour but de détruire tout ce que nous avons bâti, à force d'argent, d'ouvrage et de patience.

Donc, électeurs Flamands du Club Belge, que Emile Choque soit élu par les votes de ses compatriotes Flamands.

Sur la liste des candidats, nous voyons encore les noms de plusieurs autres personnes. Il serait trop long de les analyser, tous, soyons donc bref. Electeurs, n'écoutez pas les vaines paroles: n'est pas or tout ce qui reluit; celui qui désire être de la commission uniquement pour satisfaire une rancune et pour se venger, parce qu'il se croit offensé, ceux qui veulent toujours avoir plus d'esprit qu'un autre, et s'occuper plus des affaires du club que de leurs propres intérêts, nous n'avons certainement pas besoin de ces gens.

Il arrive qu'il y a des personnes qui se croient capables de tout, excepté de se tromper, qui pensent que tout leur est permis excepté ce que la loi défend; des hommes comme cela ne peuvent pas faire du bien au club, électeurs, pensez-y par deux fois avant de voter pour de pareilles personnes. Une autre catégorie de candidats indésirables sont ces gens qui pensent que toute la question est *de se faire élire*. Cela peut-il être vrai ! et servir à quelque chose ? Qui que ce soit, humble membre de la commission, président ou tout autre, quel bien pouvez-vous faire à notre grande institution patriotique si vous n'avez pas les capacités nécessaires, et si vous ne savez que répéter ce que les autres ont dit. Ceux qui ne savent que dire oui ou non dans les assemblées de commission, n'ont pas affaire d'être là. Il dépend de vous, électeurs, d'avoir des hommes de ce calibre comme directeurs, ou de ne pas les avoir. Et quand on regarde, en arrière, même jusqu'à l'époque de la formation et de l'installation du club, à quelle époque le club a-t-il fait le plus de progrès; quand a-t-il été le plus florissant ? Quand a-t-il payé ses premiers dividendes? Sous la direction de qui a-t-il eu le plus d'ennui et vaincu ces ennuis avec le plus d'honneur ? Nous laissons la réponse à la décision des électeurs, mais nous n'en doutons pas, ils ont deviné notre idée, non pas deviné mais vu et expérimenté, et nous avons la certitude qu'ils confirmeront cette idée en donnant leur vote à M. August Vanhoorenbeck et ses supporteurs.

Une dernière remarque.

Le club va agrandir ses locaux, et faire beaucoup de frais. L'argent que l'on va dépenser c'est le nôtre, et si l'on fait des dettes, c'est nous qui devrons les payer. Eh bien, mettez des hommes à la tête qui savent diriger les choses, qui ont la bonne volonté et le temps de tout surveiller, et qui prennent les intérêts du club réellement à cœur.

Que l'on ne donne pas matière pour que l'on puisse dire que l'on a payé $1,000.00 de trop pour les travaux.

Nous finissons avec la ferme conviction que tout les membres du Club Belge voteront pour leur propre intérêt, pour celui de tous les Belges de Saint-Boniface, et pour l'avancement du Club Belge.

Communiqué.

PETITES ANNONCES

Chambres à Louer, Maisons à Louer, Maisons à vendre, Terrains à vendre ou a acheter, Servantes demandées, Elèves demandés, Emploi demandé, Pension de table, Chambre et pension, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé, Perdu.
25 cts le pouce par insertion.

J'ai l'honneur d'informer la population de langue française, que je fais actuellement partie de la Compagnie H. A. Webb, gérants de la London Liverpool & Winnipeg Loan & Investment Co., Ltd. La Compagnie s'occupe également d'achat et vente d'immeubles et de toutes transactions financières. Mes clients seront assurés de mon attention la plus respectueuse.

J. P. PROULX.
Résidence, 37 rue Dumoulin, St. Boniface. Tel. M. 6202.
Chambre 507 Lindsay Bldg. Tel. M. 3224, Winnipeg. 27

Perdu—Vendredi soir, le premier courant, de la Cathédrale à la rue Masson, un paquet contenant un livre. Prière de le rapporter à nos bureaux, où récompense sera payée. 27

A louer—Chambres meublées avec ou sans pension. Prix raisonnable. S'adresser à Madame Pelletier, No. 132 rue Ritchot, Saint-Boniface. 27

A Louer.—Maison à louer, de 10 chambres; moderne; les fournitures sont à vendre. Les chambres sont toutes louées. Bons revenus; belle localité de la ville. S'adresser à P.O. Box 1118 Winnipeg. 26-29

A vendre—4 excellents "teams" de chevaux à bon marché. S'adresser à: The Guilbault Co., Limited, Saint-Boniface, Man. 25

A louer.—Deux maisons à louer avec 3 acres et demi de terrain pour jardinage, sur le chemin de Springfield, distance à un 1 mille de l'aqueduc de St. Boniface. Prix, $03.00 par mois. S'adresser à Wilfrid Paquin, 126 rue Aulneau. Phone Main 3062. 23

43 Lots très bien situés, au Nord de Transcona, à vendre à des prix défiant toute concurrence—où à échanger contre de bonnes propriétés bien bâties, où contre de bonnes promesses de vente. Ecrire: Bureau de poste 1, St. Boniface, Man.

Un Trait qui Ressemble A une Anecdote

Mardi dernier les habitants du petit village de Picton, dans Ontario, furent témoins d'un spectacle assez intéressant. Sir Rodmond Roblin, premier ministre du Manitoba, s'était rendu dans cet endroit pour visiter son père, nonagénaire. En approchant de la maison paternelle, Sir Rodmond aperçut un placard qui annonçait que l'immeuble était en quarantaine, pour cause de maladie. M. Roblin prit des petites roches et les lança contre les vitres. Il vit apparaître son père à la fenêtre. Le vieillard sortit une chaise et s'assit sur la veranda. Le fils, de son côté, alla emprunter une chaise à la maison d'en face et s'assit, à peu près à mi-chemin, dans la rue. Il causa ainsi avec son père pendant une couple d'heures. La foule se ramassa, mais elle se tint à distance respectueuse. Elle ne s'éloigna que lorsque l'homme d'Etat manitobain eut de loin pris congé de son père...

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 *hrs*
Les matinées à 2.30 *hrs.*

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry ; les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier; du côté gauche au balcon; les manteaux y sont gardés par les femmes de service.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

Trouvé—Un bouton en or pour poignet de chemise. S'adresser à nos bureaux et payer les frais d'annonce. 27

On demande—Un garçon de 14 ou 15 ans, parlant français, pour travail léger dans un magasin de groceries. S'adresser à P. L. Valognes, South Junction, Man. 27-28

$15 par semaine a toute personne dans toutes localités, prenant des ordres pour épiceries à prix réduits. Sucre granulé, Redpath, le meilleur 4 cents la livre; 8 morceaux de Savon Comfort, Sunlight ou Surprise, pour 25 cents. Boîte échantillons gratis aux représentants.
National Supply Co. Windsor, Ont 27

Servante. — On demande une bonne servante. Bons gages. S'adresser à Madame J. A. Charette, No. 130 rue Ritchot, Saint-Boniface. 26

A louer.—Un logement de 3 chambres avec chambre de bain, chauffage et eau douce. S'adresser aux Bureaux du *Manitoba*.

AVIS. — Toute personne désirant acheter du tabac Canadien haché venant de chez Forest Frères sont priés de s'adresser à E LaLonde, No. 235 rue Donald Winnipeg. Téléphone M. 4071.

On demande.—Un homme avec sa femme, pour une ferme: la femme devra être capable de faire la cuisine pour 25 à 30 hommes bons gages, emploi à long terme S'adresser à M. Aimé Bénard chambre 301 Notre Dame Investment Building, No. 24 rue Notre Dame.

On demande des bonnes et servantes pour travailler dans les maisons privées à de très bons gages adressez-vous à la St. Boniface Employment and Real Estate Bureau

Pierre Jahan annonce au public qu'il a ouvert une Boutique de Barbier, 342 rue Saint-Jean-Baptiste, coin de la rue Hamel, Saint-Boniface, et invite le public à venir lui faire une visite.

A louer.—Un appartement de deux chambres, dans le Bloc Gevaert & Deniset, Avenue Provencher, à côté du Bureau de Poste Eclairage, chauffage, eau chaude et froide.

Les personnes qui désirent faire un voyage en Europe ou tout autre pays feront bien de consulter l'annonce du C.P.R., dont M. Cléophas Marcoux est le seul agent français.

AVIS.—Les cultivateurs, entrepreneurs et gens d'affaires qui emploient du personnel auront tout avantage à s'adresser au Bureau de Placement et Agence Immobilière 17 avenue Provencher, St-Boniface. Boîte de poste 1.

Le Bureau ne recommande que des employs donnant toute garantie.

Servante.—On demande une servante. S'adresser à madame A. Marion, No. 35 rue Dumoulin Saint-Boniface.

A LA DISPOSITION DES PROPRIETAIRES

Les colonnes des petites annonces du MANITOBA sont à la disposition des propriétaires qui cherchent à louer leur maison. Pour quelques sous que vous coûtera votre petite annonce vous aurez l'occasion de vous adresser à des milliers de personnes.

Cité de St. Boniface

SOUMISSIONS

DES Soumissions cachetées, marquées "Soumissions pour Pavage" seront reçues par le soussigné jusqu'à 5 heures p.m., vendredi le 8 mai pour la construction de pavage, bitulithique, blocs de bois créosotés, asphalte ou tout autre pavage [illegible] nent approuvé par le Conseil, 30 [illegible] de largeur sur la rue Gauvin, [illegible] rue MacMillan à l'avenue Lindsay, 36 pieds de largeur sur l'avenue [illegible] den, de la rue Gauvin au chemin [illegible] Marie.

Un chèque de banque accepté [illegible] l'argent égal à 5 p.c. du montant [illegible] soumission devra accompagner [illegible] soumission.

La plus basse ou aucune autre soumission ne sera nécessairement acceptée.

On pourra consulter les plans [illegible] vis et se procurer les formules [illegible] mission au bureau de l'Ingénieur [illegible] l'Hôtel-de-Ville, St. Boniface.

J. B. CO[illegible]

St Boniface, Man.,
le 28 avril 1914.